

# Les départements solidaires pour notre futur

## Sommaire

<b>PLENIERE D'OUVERTURE : 15 ans après Rio : les départements au carrefour des enjeux du développement durable</b>	<b>3</b>
<b>TABLE RONDE : Développement durable et urgence sociale : quelles stratégies adopter ?</b>	<b>15</b>
<b>ATELIER 1 : Elaborer un agenda 21 departemental</b>	<b>25</b>
<b>ATELIER 2 : Mettre en œuvre et faire vivre son Agenda 21</b>	<b>34</b>
<b>ATELIER 3 : Evaluer et pérenniser son Agenda 21</b>	<b>42</b>
<b>TABLE RONDE : La prise en compte du réchauffement climatique : quelle réponse départementale face aux enjeux ?</b>	<b>50</b>
<b>PLENIERE DE CLOTURE : Le département « chef de file » du développement durable sur son territoire</b>	<b>65</b>
<b>Discours du Président du Conseil général de l'Essonne</b> Michel BERSON	<b>78</b>
<b>Intervention du secrétaire d'Etat à l'Ecologie</b> Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET	<b>81</b>

***Première Journée***  
***Jeudi 15 Novembre 2007***

## Plénière d'ouverture

### **15 ans après Rio : les départements au carrefour des enjeux du développement durable**

*Intervenants :*

*Michel BERSON, président du Conseil général de l'Essonne ;*

*Christian BRODAGH, délégué interministériel du développement durable ;*

*Eric GUILLON, président du comité 21 ;*

*Guy HASCOËT, consultant, ancien secrétaire d'Etat à l'économie solidaire et « grand témoin » de la 4<sup>ème</sup> édition des assises nationales des Agendas 21 départementaux ;*

*Bruno PIRIOU, vice-président du Conseil général de l'Essonne, chargé de l'environnement, du développement durable et de la démocratie participative ;*

*Philippe RICHERT, président de la commission environnement de l'ADF.*

*La plénière d'ouverture était animée par Denis CHEISSOUX, journaliste producteur de « CO<sub>2</sub> mon amour » sur France Inter.*

#### **I Ouverture**

##### **Michel BERSON**

J'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir les quatrièmes rencontres nationales des Agendas 21 départementaux, après celles tenues dans les départements du Nord, de l'Hérault et de l'Isère. Je vous souhaite la bienvenue à Marcoussis, dans ce lieu emblématique qu'est le Centre national de rugby. Ces rencontres nous permettront de travailler durant deux jours sur la question essentielle du développement durable, que l'on qualifie également de développement solidaire.

Le moment est important. Les rapports internationaux se succèdent et tous pointent la gravité de la crise écologique. Le rapport du programme des Nations unies pour l'environnement est particulièrement édifiant. Certes, il salue les progrès réalisés dans le traitement de certains problèmes relativement simples. Mais il constate également qu'aucune des questions majeures soulevées depuis le rapport Brundtland en 1987 « ne connaît de prévision d'évolution favorable ». Il souligne surtout que les phénomènes décrits sont d'une telle ampleur et vont à un tel rythme que les capacités normales de la nature à s'adapter à un tel changement sont entamées. Ne pas traiter ces questions peut menacer les progrès accomplis pour les problèmes les plus simples et menacer la survie même de l'humanité.

L'urgence écologique dans laquelle est plongée notre planète est désormais incontestée et incontestable, tout comme il est incontesté que ce déséquilibre est le fruit de notre mode de développement qui n'est ni durable, ni solidaire, ni juste.

D'ores et déjà, les accidents climatiques se succèdent. Les conflits pour le contrôle de l'accès aux ressources rares comme l'eau ou le pétrole se multiplient. Le monde est entré dans une course folle qui, sans action des pouvoirs publics, le conduira à sa propre perte.

Face à ces dérèglements, notre responsabilité d'élus est immense. Elle exige une réponse collective à la hauteur des enjeux. En tant que départements, nous n'avons pas le droit de faillir à notre devoir. C'est une question de justice sociale mais aussi d'efficacité. Ce n'est en effet pas en nous reposant sur les ressorts actuels de la mondialisation que nous sortirons de l'impasse.

La crise environnementale est indissociable de celle du développement, de l'énergie et de la démocratie. L'enjeu est bien la mise en place d'une régulation collective du marché. Les départements, collectivités territoriales en charge des politiques de solidarité, mesurent tous les jours les effets de la précarisation des personnes et des dégradations des conditions de vie liées à notre mode de développement.

Que faire pour que nos réponses soient à la hauteur des enjeux ? C'est l'objet des débats de ces deux jours de rencontre et d'échange. Au total, 15 départements sont dotés d'un Agenda 21 départemental et une cinquantaine d'autres sont en cours d'élaboration du leur.

Au-delà des intentions, le chemin vers un mode de développement durable et solidaire est semé d'obstacles. Comment innover tout en maîtrisant nos budgets ? Comment mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire ? Comment, tous ensemble, dans une nouvelle gouvernance territoriale, emprunter cette nouvelle voie d'un développement plus respectueux des hommes et de leur environnement ? Comment intégrer les urgences sociales toujours plus fortes à l'ensemble de nos politiques publiques et, en définitive, répondre à la définition du développement durable donnée dès 1987 : « un développement qui répond aux besoins du présent et plus particulièrement aux besoins essentiels des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre.

En Essonne, nous mettons en œuvre notre Agenda 21 départemental depuis 2003. Nous nous engageons désormais une réflexion sur une deuxième étape, que nous voulons citoyenne, partenariale et fondée sur une mobilisation des grands acteurs publics et privés et de leurs réseaux. Nous attendons beaucoup de ces débats, qui nous éclaireront sur la voie à suivre.

## **Denis CHEISSOUX**

Madame Brundtland, ainsi que toute son équipe était visionnaire. Toutefois, vous l'avez souligné, le rapport des Nations unies est aujourd'hui sans appel.

Christian Brodagh, vous rentrez de New York. Quelles sont les initiatives des Nations unies qui méritent d'être reprises ?

## **.II Discussion**

### **Christian BRODAGH**

J'étais devant la deuxième commission de l'assemblée générale des Nations unies, pour participer à une table ronde sur les changements climatiques et les stratégies nationales en matière de développement durable. Comme cela a été souligné, il y a urgence. Pour autant, il faut se méfier des

solutions qui paraissent simples et directes. Il importe, en revanche, d'engager des actions organisées et coordonnées. Cependant l'on observe certaines résistances.

Le développement durable est le moyen d'obtenir les meilleurs résultats au meilleur coût.

### **Denis CHEISSOUX**

Nous sommes tous confrontés à la finitude du monde. Nous sommes 6,3 milliards et nous serons 9 milliards en 2050. Nous sommes face à des enjeux de démographie et de démocratie considérables.

### **Christian BRODAGH**

Nous devons diminuer par deux nos émissions de gaz à effet de serre, en dépit du facteur multiplicateur de la démographie.

Il convient également de protéger l'ensemble des écosystèmes qui, selon plusieurs études, n'ont cessé de se dégrader au cours du millénaire. Pourtant, nous dépendons de services gratuits produits par les écosystèmes, comme la pollinisation ou la filtration de l'air. Ces services représentent l'équivalent de 2,5 fois le PIB de l'Europe. Les liens entre l'environnement et la capacité économique sont réels, même si les acteurs ont tardé à en prendre conscience.

Les changements climatiques nécessiteront une adaptation à laquelle nous devons nous préparer. Une étude de l'Observatoire des changements climatiques montre que la pointe de mortalité qui, dans notre pays, se situe en hiver se produira à l'avenir en été. C'est un changement de taille. Les raretés d'hier ne seront plus celles de demain. Hier, l'information coûtait très cher. Aujourd'hui, elle ne coûte rien. A l'inverse, les matières énergétiques, elles, seront de plus en plus onéreuses.

Dans ce contexte, il convient d'appliquer la même approche aux différents niveaux. Les Agendas 21 doivent être mis en œuvre et s'articuler autour de trois axes : le management, les compétences et la coordination stratégique. Le département est en situation d'animer les réseaux et de permettre l'intégration du développement durable chez d'autres acteurs.

### **Denis CHEISSOUX**

Aujourd'hui, le développement durable fait l'objet d'une communication si vaste qu'elle le rend un peu suspect. Dans une entreprise, lorsqu'un service du développement durable est rattaché à la direction de la communication, c'est mauvais signe !

### **Christian BRODAGH**

Plusieurs présidents de conseil général sont présents dans la salle. Cela témoigne de leur implication. La politique de développement durable doit être portée au plus haut niveau. Elle doit, qui plus est, être déclinée à tous les niveaux. Sans compter que des indicateurs et des outils de mesures sont indispensables. Il ne suffit pas de se réunir, il faut aussi avancer. Le développement durable est un processus d'amélioration continue où l'expérience permet d'aller de plus en plus loin. Malheureusement, l'évaluation des politiques publiques n'est pas encore entrée dans la culture française. Il nous faut rompre avec nos vieilles habitudes et nos schémas de pensée.

Le fait que tout le monde utilise le terme de développement durable est plutôt positif dès lors qu'on lui confère un véritable contenu.

**Denis CHEISSOUX**

Qui sont les adhérents au Comité 21 ?

**Eric GUILLOU**

Le Comité 21 réunit plus de 400 adhérents, regroupés en quatre grands collèges. Au total, il associe 135 collectivités locales.

**Denis CHEISSOUX**

Les départements sont-ils véritablement moteurs ?

**Eric GUILLON**

Oui. Certaines entreprises sont très actives, mais les départements jouent incontestablement un rôle moteur.

Aujourd'hui, les subventions ne représentent que 8 % du budget du Comité 21. D'où l'importance des partenariats, en vertu desquels le Comité 21 a à rendre compte de ses actions. La démocratie participative est essentielle pour la réflexion. La légitimité du Comité 21 vient également de son ancienneté dans la politique du développement durable.

Dans le monde de l'environnement, ce n'est pas la politique qui prime mais la volonté de travailler ensemble.

Nous poursuivons quatre grands programmes :

- l'éducation au développement durable,
- l'ancrage du développement durable dans les territoires,
- la promotion d'un développement économique responsable,
- le renforcement des échanges et de la coopération en Europe.

**Denis CHEISSOUX**

Quelles sont les pistes de réflexion que vous suivez concernant, plus particulièrement, les départements ?

**Eric GUILLON**

Nous souhaitons mettre l'accent sur le lien étroit qui existe entre développement économique et solidarité. La lutte contre les exclusions, la protection de la petite enfance, les aides aux personnes âgées ou encore l'insertion sont des éléments indispensables à toute politique de développement durable. Or ces questions n'ont pas été préalablement évoquées. Elles doivent entrer au premier chef dans les Agendas 21 locaux.

**Denis CHEISSOUX**

Sommes-nous en ordre de marche ?

**Guy HASCOËT**

Après des années de recherche et de réflexion, nous jetons aujourd'hui les bases d'une démarche plus construite. Cependant, nombre de questions sont encore en suspens.

Comment réduire nos émissions de carbone ? Qui est au bon niveau pour impulser et conduire des actions ? Il est urgent d'apporter des réponses à ces interrogations.

Dans le même temps, nous pouvons profiter – en France, du moins – de l'inversion démographique. Celle-ci devrait permettre de réduire le taux de chômage actuel à la condition cependant que les politiques des différents niveaux de territoires (état, région, département, etc) soient articulées les unes aux autres.

**Denis CHEISSOUX**

Disposons-nous de tableaux de bord, en la matière ?

**Guy HASCOËT**

A ma connaissance, il n'en existe qu'un à ce jour, en Isère.

Certaines stratégies doivent être véritablement défensives. C'est, par exemple, le cas pour le Finistère qui est confronté à la raréfaction de la ressource halieutique. Mais des opportunités peuvent également être saisies grâce à la mise en œuvre de nouveaux produits et services.

**Denis CHEISSOUX**

Nous savons ce que nous pouvons perdre, mais nous ignorons encore ce que nous pouvons gagner. Il convient sans doute de changer de manière de voir. Notre civilisation vit vraisemblablement un véritable tournant ; le monde change de peau. Prétendre que ces mutations se feront sans dégât serait un mensonge. Pour autant, il y aura fort à gagner si l'on sait se préparer au changement.

**Philippe RICHERT**

Le nombre de convertis aux thématiques du développement durable va croissant. L'on ne peut que s'en féliciter. Les jeunes diplômés ont tous conscience que nous sommes au début d'une nouvelle ère. Leur préoccupation majeure n'est plus le développement pur mais le développement durable. Certes, il existe encore une marge de progrès. L'on peut regretter, par exemple, que seule la notion d'environnement soit mise en avant par le Grenelle de l'environnement. Mais, en cinq ans, l'on est entré dans une logique de transversalité, ce qui constitue en soi un vrai changement.

Toutefois, les évolutions climatiques vont plus vite encore. Nous sommes lancés malgré nous dans une véritable course de vitesse. Nous n'avons pas le temps d'attendre, ce qui nous contraint à changer nos habitudes au plus vite.

**Denis CHEISSOUX**

Avez-vous « re-formaté » toutes vos actions à l'aune du développement durable ?

**Philippe RICHERT**

Nous avons commencé par mettre en œuvre une démarche démocratique, en posant la question suivante : de quoi aurons-nous besoin dans 20 ans ? Nous avons donc réorganisé notre administration et revu nos politiques en prenant en compte la problématique du développement durable. J'y vois là une révolution intellectuelle qui impactera les pratiques au sein même de notre collectivité.

La nouvelle génération est « formatée ». Quoi qu'il en soit, il faut poursuivre notre course contre le temps et sans cesse accélérer le mouvement.

**Denis CHEISSOUX**

Eric Guillon, est-ce pareil phénomène que vous désignez sous l'appellation « organisation de la contagion » ?

**Eric GUILLON**

En effet, les départements doivent avoir valeur d'exemple et favoriser la « contagion » de leurs nouvelles pratiques aux autres organismes, notamment en fédérant les initiatives qui sont développées par les communes, les agglomérations ou les communautés urbaines.

L'exemple doit venir d'en haut. Cela commence à être le cas. Aujourd'hui, à quelque niveau que ce soit, nous devons nous appuyer les uns sur les autres. Nous avons besoin de débats internes pour organiser une vision globale du développement durable.

La confrontation des cultures de l'entreprise, des ONG et des collectivités territoriales est très difficile à mettre en œuvre. C'est, en tout cas, tout l'intérêt du Grenelle de l'environnement – même si les débats restent sans doute trop focalisés sur la seule problématique de l'environnement.

**Philippe RICHERT**

Tous les départements qui sont engagés dans un Agenda 21 portent déjà ce débat.

Nous vivons de plus en plus vieux et nos aînés seront de plus en plus nombreux à rester parmi nous. C'est extraordinaire !

Peu à peu, nous développons également des politiques d'insertion des personnes handicapées. Pareille démarche était à la fois nécessaire et urgente mais elle ne pourra aboutir que si nous sommes tous mus par une même vision.

Les départements ont cette chance d'être quotidiennement impliqués dans le développement, dans le social et dans l'environnement, avec des compétences clairement dévolues et un rôle de pilier. Depuis cinq ans, de manière transversale, nous organisons « notre propre Grenelle de l'environnement ». De ce point de vue, nous sommes exemplaires.



**Eric GUILLON**

J'ai été frappé par la vitesse de pacification des différents collèges qui ont été réunis dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

**Philippe RICHERT**

Gérer la biodiversité dans un processus de développement nécessite un travail transversal. Dans notre département, ce travail existe depuis plus de 15 ans.

**Denis CHEISSOUX**

L'Agenda 21 en Essonne a été lancé dès 2002-2003. Pourquoi ?

**Bruno PIRIOU**

A cette période, je venais d'être nommé vice-président du Conseil général à l'environnement. Il m'est apparu qu'une même collectivité, celle du département, pouvait à la fois effectuer des mesures pour évaluer la qualité de l'air et polluer ce même air. Une véritable révolution culturelle était nécessaire. En cinq ans, nous avons fait l'expérience que nous pouvions changer beaucoup et rapidement, même si l'essentiel reste à faire.

Nous avons voulu nous assurer que le concept de développement durable, qui est devenu une sorte de « tarte à la crème », ne visait pas à cacher pas d'autres réalités (étalement urbain, multiplication des routes, émissions de CO<sub>2</sub> etc.).

**Denis CHEISSOUX**

Au-delà de vos fonctionnaires, vous appuyez-vous sur les citoyens ?

**Bruno PIRIOU**

Je suis convaincu que dans bien des domaines, les citoyens sont en avance sur les pouvoirs publics. Le développement durable se heurte à de telles contradictions économiques, financières et politiques qu'il est illusoire de penser que le seul pouvoir politique pourra tout changer. Pour citer Jean-Pierre Vernant, il n'y a pas d'intérêt général sans la démocratie.

Nous avons pris le temps de porter le débat aux quatre coins du département. Nous avons posé la question suivante : que voulez-vous changer dans votre vie quotidienne ? Ont été prioritairement cités les transports, le logement ou encore les espaces naturels. Personne n'a employé le mot mais il était bel et bien question de développement durable. Suite à ces forums participatifs, nous avons pris 120 engagements.

L'une des premières sources d'émission de gaz à effet de serre sont les transports. Le département de l'Essonne est traversé par la Francilienne, les autoroutes A6 et A10 et des routes nationales. Nous sommes, qui plus est, à proximité d'Orly. L'enjeu est donc de taille pour notre département.

Après avoir placé les citoyens au cœur de notre démarche, nous franchirons une deuxième étape en faisant de tous les acteurs essonnais des partenaires du Conseil général. Nous avons proposé à plus de soixante partenaires de venir signer ici, demain après-midi, un protocole d'engagement.

Pour citer cet exemple, nous avons décidé de lancer un plan climat au mois de décembre : il serait impossible à mettre en place sans les transporteurs, les bailleurs ou les associations de locataires.

### **Denis CHEISSOUX**

Cette façon d'agir est nouvelle pour les présidents de conseil général.

### **Eric GUILLON**

C'est vrai, mais ça l'est aussi pour nombre de dirigeants. Le message très fort porté par le grand public a été entendu. Nous avons pris conscience que nous étions entrés dans une nouvelle phase. Le développement durable n'est plus un concept mais une préoccupation.

Par ailleurs, l'on ne parle plus des générations futures, mais des générations actuelles : nous sommes engagés, tous ensemble, dans une course de vitesse. Les Agendas 21 sont devenus le moyen, pour les citoyens, d'exprimer leur démarche et d'être pleinement acteurs d'une politique de développement durable.

### **Guy HASCOËT**

Que de chemin parcouru ! La prise de conscience est désormais réelle. A ce stade, nous devons favoriser l'utilisation des outils dont nous disposons pour contribuer à la mise en œuvre d'une politique de développement durable. Cela impose de décrire clairement l'intérêt qu'ont les collectivités territoriales à s'engager dans pareille démarche.

Je considère, par exemple, que les dotations générales doivent être votées en fonction de la réalité du recul de l'effet de serre. Ce faisant, nous pourrions éviter de dépenser inutilement des sommes qui pourraient alors être consacrées à des actions plus efficaces.

Nous parlions d'urgence. Ce n'est pas un vain mot.

### **Philippe RICHERT**

Aujourd'hui, chacun agit de son côté, sans nécessairement prendre en compte les actions menées par d'autres ; mutualisation et concertation font encore défaut. Tout cela a un coût.

Nous avons proposé à l'Etat de mettre en place en Alsace une taxe poids lourds. Il nous a été répondu, dans un premier temps, que c'était infaisable. Puis, deux ans plus tard, nous apprenons que cette proposition est non seulement jugée pertinente mais encore sera étendue à l'ensemble du territoire français, après avoir été expérimentée dans notre collectivité.

Les expérimentations sont une bonne chose en ce qu'elles permettent d'aller de l'avant. Cependant, il importe surtout de ne pas laisser s'installer un décalage trop long entre ces expérimentations et leur généralisation. A défaut, l'on crée une distorsion – dont le coût n'est pas neutre pour la société. Nous devons sans cesse continuer d'accélérer.

### **Denis CHEISSOUX**

Il faut que les élus acceptent de déléguer une petite partie de leur pouvoir même si, au final, c'est à eux que reviendra la décision.

**Philippe RICHERT**

Le pouvoir reste décisionnel, mais il tend de plus en plus à devenir un pouvoir d'animation. Organiser et faire débattre, c'est cela le véritable pouvoir.

**Christian BRODAGH**

Je partage tout à fait le point de vue selon lequel il ne faut pas s'installer dans une logique d'expérimentation. Le plus important est, après avoir testé, d'installer et d'évaluer. Il convient également de favoriser des approches partagées. De ce point de vue, je plaide pour la mise en œuvre d'Agendas 21 territoriaux. Cela impose de s'entendre sur les diagnostics territoriaux et sur la prospective et de mutualiser l'information.

**Eric GUILLON**

Il s'agit là d'une problématique clé. Nous assistons à une démultiplication de l'approche Agenda 21. Les différentes démarches qui sont initiées ne doivent pas rester étrangères les unes aux autres. A cet égard, le Comité 21 entend organiser un rassemblement des idées et des objectifs. Nous avons d'ailleurs proposé, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, que soit mis en œuvre un Agenda 21 national.

**Denis CHEISSOUX**

Avoir, à terme, un rapport Stern français serait une bonne chose. Mais le veut-on vraiment ?

**.III Débat avec la salle**

**Olivier JACQUIN, Conseil général de Meurthe et Moselle**

Il est difficile de faire preuve de cohérence si l'on n'est pas assis sur un bassin de vie lui-même cohérent. Or certains découpages administratifs sont parfois véritablement absurdes. Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de redynamiser la notion de pays ?

**Christian BRODAGH**

Nous devons en effet cesser « d'empiler les structures ». Certains espaces sont cohérents et constituent un lieu de coordination. Sans doute faut-il renforcer la convergence ? Des diagnostics, des stratégies et des objectifs partagés dans le cadre d'un Agenda 21 territorial constituent, à mes yeux, une piste intéressante.

**Philippe RICHERT**

Nos objectifs sont partagés par le territoire, ce qui permet d'agir dans une bonne dynamique. A titre personnel, je pense que nous avons trop de niveaux territoriaux, en France. Je propose de supprimer le niveau départemental, en le fusionnant avec celui du conseil régional. Cela permettrait de faire restaurer la notion de pays.

### **Olivier JACQUIN**

Votre réponse me convient tout à fait à condition que les pays soient librement consentis et organisés.

Par ailleurs, l'on confond souvent environnement et développement durable. Le Grenelle de l'environnement n'a d'ailleurs pas su éviter ce piège, ajoutant à la confusion déjà existante.

Le plus difficile à mettre en œuvre est le pilier social. Les départements se doivent d'exceller en matière de développement durable, dans la conception et l'animation des politiques sociales. Le champ d'action est gigantesque.

### **Denis CHEISSOUX**

Nous parlons bien de développement durable et solidaire.

### **Bruno PIRIOU**

Avec les organisateurs de ces assises, nous avons délibérément souhaité mettre en avant le volet social.

Pour notre part, nous avons abordé le développement durable par le biais environnemental. Nous sommes cependant actifs dans d'autres domaines. Nous nous interrogeons notamment sur la manière de structurer l'enjeu social dans le département au regard des défis économiques qui nous sont posés. Des passerelles doivent être élaborées pour faire le lien entre les différentes problématiques et cesser de conduire des politiques sectorielles.

En Essonne, nous accueillons des pôles européens de recherche majeurs qui côtoient des quartiers qui comptent parmi les plus sensibles en France. Il importe de faire le lien entre ces zones, même si cela ne va pas de soi. C'est la raison pour laquelle nous avons organisé la table ronde de cet après-midi.

### **Philippe RICHERT**

En réfléchissant à quels seraient nos besoins dans 20 ans, nous avons défini quatre piliers :

- faciliter et permettre l'épanouissement des citoyens ;
- favoriser la solidarité entre les personnes ;
- développer les territoires et créer de la richesse ;
- relier les territoires entre eux.

Le développement durable, c'est permettre l'équilibre entre ces quatre piliers.

### **Michel MONBRUN, Responsable d'association et ancien élu local**

La notion de développement durable, en France, a été introduite par le biais environnemental. Elle sonnait parfois comme une grossièreté. Le terme de développement durable est encore trop souvent appréhendé comme le simple habillage du terme environnement – terme plus *soft* que celui d'écologie. Et cette image n'a jamais été corrigée jusqu'ici. Cela explique que l'on continue à traiter séparément chacun des volets du développement durable.

Or l'on sait aujourd'hui que si le capital naturel parvient en deçà d'un certain seuil, la viabilité des espèces vivantes, y compris l'espèce humaine, sera remise en cause. C'est dire si nous devons aborder la problématique de manière plus globale.

**Denis CHEISSOUX**

Comment demander un retour sur investissement d'environ 15 % - exigence souvent affichée par les actionnaires – alors que la croissance mondiale ne dépasse pas 5 % ? Nous sommes largement au-dessus des capacités de régénération de la Planète. Nous avons dépassé les limites.

**Jean SCHEPMAN, Vice-président du Conseil général du Nord**

On annonce régulièrement la suppression des départements, tout en leur conférant de nouvelles compétences sans moyens supplémentaires...

Pour moi, l'Agenda 21 est un outil pour faire du développement durable. S'il est bien utilisé, il permet de ne plus avoir à traiter du volet social de façon distincte.

Enfin, nous devons prendre conscience que le réchauffement climatique n'est pas une menace future ; c'est une réalité actuelle.

**Denis CHEISSOUX**

Nous ne pouvons pas échapper aux lois physiques. Vous avez bien fait de rappeler cette réalité.

**Monique PETARD, Conseillère générale de l'Hérault déléguée à l'Agenda 21**

Les départements pèsent aussi sur les enjeux internationaux, à commencer par le partage de cette ressource qu'est l'eau. Par ailleurs, un risque majeur voit le jour : celui de la désertification et de la migration climatique. Les petites agricultures traditionnelles seront, par ailleurs, bientôt hors jeu.

Les départements de la Méditerranée se sont regroupés dans l'association de l'arc latin. Nous travaillons d'arrache-pied avec l'autre rive de la Méditerranée pour que la problématique de l'Europe du Sud soit prise en compte. La solidarité internationale permet de faire de la Méditerranée une région à l'échelle mondiale.

La rive nord mène actuellement plus de 42 actions dans le domaine du développement durable. En l'occurrence, ce sont les collectivités territoriales et non l'Etat qui portent cette démarche.

**Denis CHEISSOUX**

La préoccupation majeure du vingt-et-unième siècle pour les populations sera de rester en vie. Les guerres de l'eau ont déjà commencé et iront s'aggravant. La raréfaction de l'eau menace la paix mondiale.

**Bruno GALLARATI, Membre de l'Observatoire Participatif des Engagements (OPE) de l'Essonne**

Le fait que vous nous accueilliez dans cette assemblée est un grand pas pour la démocratie participative. Je vous en remercie.

L'équilibre parfait entre les quatre piliers du développement durable est impossible. Nous devons mettre en place un changement de paradigmes, pour parvenir à un nouveau mode sociétal. Il nous faut penser ensemble un autre monde, en prenant en compte la demande sociale.

Comment interagir à plusieurs autour d'un projet commun et sur un territoire, qu'il soit national ou international ?

**Denis CHEISSOUX**

Le niveau du département vous semble-t-il pertinent ? Qu'attendez-vous, par exemple, de votre département ?

**Bruno GALLARATI**

En ce qui nous concerne, nous préconisons notamment la mise en place de circuits courts pour notre agriculture.

De façon plus globale, nous souhaitons que l'empreinte écologique soit intégrée aux marchés publics européens. Mais personne ne semble en mesure de nous assurer que tel sera le cas.

**Denis CHEISSOUX**

Sans doute avons-nous besoin d'indicateurs supplémentaires.

**Bruno PIRIOU**

Nous souhaitons d'ailleurs qu'au cours de ces deux jours, nous parvenions à trouver des outils pour mieux faire.

**Denis CHEISSOUX**

Je vous remercie.

## Table ronde

### **Développement durable et urgence sociale : quelles stratégies adopter ?**

*Intervenants :*

*Josiane BERNARD, vice-présidente du Conseil général de la Seine-Saint-Denis chargée de l'environnement, de l'écologie urbaine et de la commande publique ;*

*Jérôme GUEDJ, vice-président du Conseil général de l'Essonne chargé des solidarités et de la lutte contre les discriminations ;*

*Guy HASCOËT, consultant, ancien secrétaire d'Etat à l'économie solidaire et « grand témoin » de la 4<sup>ème</sup> édition des assises nationales des Agendas 21 départementaux ;*

*Pierre MAILLE, président du Conseil général du Finistère ;*

*Pierre MARTINERIE, vice-président du Conseil général de la Saône-et-Loire chargé de l'environnement ;*

*Daniel VIALELLE, vice-président du Conseil général du Tarn en charge de l'Agenda 21 ;*

*Patrick VIVERET, président de l'observatoire de la décision publique.*

*La table ronde était animée par Pascal CANFIN, journaliste à Alternatives économiques.*

#### **Pascal CANFIN**

La question du lien entre le développement durable et l'urgence sociale est d'importance, en particulier pour les départements. Toutefois, deux écueils sont à éviter. Le premier consiste à considérer que dès lors que l'on fait du social, on fait automatiquement du développement durable – sans s'interroger sur la façon dont on conduit les politiques sociales. Le second serait de considérer que lorsque l'on fait du social, on est dans l'urgence et l'on n'a pas le temps de faire du développement durable.

#### **.I Les grands enjeux du lien entre questions sociales et développement durable**

##### **Pascal CANFIN**

Comment est-on conduit à repenser la question sociale dans une politique de développement durable ?

##### **Patrick VIVERET**

La gravité et l'accélération des enjeux liés au dérèglement climatique font qu'on ne peut plus penser le développement durable de façon statique, en termes de piliers. L'on est confronté à un phénomène d'interaction. Ainsi, l'on ne peut plus continuer à nier que le pilier dit économique a une face destructrice considérable. La question de l'articulation entre les différents piliers est devenue fondamentale.

Par ailleurs, le traitement de l'urgence sociale est devenu une condition pour traiter l'urgence écologique. En France, par exemple, l'on ne peut pas demander aux 7 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté de faire des efforts particuliers pour favoriser le bio.

Enfin, les comportements guerriers à l'encontre de la nature sont fondamentalement liés à du mal-être et s'apparente à de la maltraitance. Ainsi, au-delà de la question sociale s'en pose une, plus vaste encore : la question humaine. Réutiliser 10 % des dépenses passives en dépenses actives de mieux-être permettrait de résoudre bien des problèmes qui se posent à l'humanité.

Des politiques publiques de mieux-être, et non uniquement de traitement de l'urgence sociale, sont indispensables.

### **Pascal CANFIN**

*Quid* de la pression de la société de consommation et de la pression publicitaire ? Comment passer de « je vous donne les moyens de mieux consommer » à « je vous donne les moyens de mieux vivre » ?

### **Patrick VIVERET**

Aujourd'hui se tient une conférence internationale sur la lutte contre le dopage. Les problèmes de toxicomanie sont au cœur du mal-être et de la maltraitance. L'on peut être dépendant à l'argent, au pouvoir ou à la gloire. Ce type d'addiction emporte des conséquences similaires à celles que connaissent les toxicomanes.

La toxicomanie est génératrice de rareté artificielle : on en veut toujours plus. L'effet est donc destructeur pour son environnement. La logique du « toujours plus » crée nécessairement de la rivalité.

Qui plus est, après un bref temps de soulagement, les toxicomanes retombent dans l'insatisfaction et s'enclenche alors un phénomène d'addiction. Dans son ouvrage « Comment les riches détruisent la planète », Hervé Kempf met en lumière le phénomène de la compétition de l'ostentatoire. Les conséquences de cette démesure sont considérables sur le plan écologique, mais aussi sur le social. C'est exactement ce qu'avait déjà décrit Gandhi, en son temps.

Les 700 milliards de dollars de publicité annuels ne servent qu'à transférer un désir de l'ordre de l'être vers un désir de l'ordre de l'avoir et de la consommation. De fait, les publicitaires travaillent sur l'aspiration à la beauté, l'amitié, la paix, l'amour ou la sérénité, qui sont les éléments fondamentaux du désir de tout être humain qui n'est pas en situation de survie. Le prix payé par la communauté mondiale pour transférer le désir de l'ordre de l'être vers le désir de la consommation, de l'avoir et de la possession devient extraordinairement meurtrier sur les plans écologique et social.

La misère de la possession et celle de l'insuffisance sont intimement liées. En effet, quantité de riches et de puissants, parce qu'ils sont intimement persuadés que la vie est un combat, vivent dans un état de solitude et de non-sens. Or cette misère de la démesure consommatoire est au cœur de l'autre misère, qui est celle née de l'insuffisance matérielle. Elle est directement à l'origine des conditions du sous-développement matériel. C'est la raison pour laquelle la nécessité de sortir du



modèle de la consommation et de la possession à tout va est devenue une notion centrale des problématiques de développement durable.

### **Pascal CANFIN**

Se pose alors la question de la redistribution et des indicateurs qui permettent de mesurer le mieux-être. Les départements sont-ils en capacité de mettre en place des indicateurs alternatifs de richesse et de qualité de vie ?

### **Patrick VIVERET**

Il ne s'agit pas d'abandonner la question de la redistribution des richesses, bien au contraire. Il existe une véritable inégalité de dénomination de ce que l'on appelle « richesse », prélude à l'inégalité de la redistribution de la richesse. Pour citer cet exemple, l'accident d'un pétrolier est source de richesse comptable au sens du PIB. En revanche, les bénévoles qui dépolluent les plages sont considérés comme des inactifs improductifs.

En France, le débat sur les retraites est biaisé dans la mesure où il se fonde sur une définition de l'activité aussi réductrice que celle de richesse. Les bonnes nouvelles de départ que sont l'allongement de l'espérance de vie, l'allongement de la durée de formation et la réduction du temps de travail, se transforment en mauvaises nouvelles du fait même de cette définition réductrice.

Vous savez parfaitement, en tant que représentants des départements, que s'il y avait une grève générale des associations, le pays s'arrêterait de fonctionner. Le capital social représenté par le bénévolat est une formidable source de richesse pour un pays. Les potentialités créatrices sont particulièrement fortes au sein des populations défavorisées, qui deviennent, si on les laisse s'exprimer, de véritables contributeurs à la richesse du pays.

La comparaison de l'évolution du PIB et de celle de l'indice de santé sociale montre des effets de décrochage. Des politiques qui traiteraient la question de l'ensemble des temps de vie et du mieux-être depuis l'accompagnement de la naissance jusqu'à l'accompagnement de la mort permettraient de créer un ensemble cohérent, tant sur le plan écologique que sur le plan social.

### **Bruno GALLARATI, Membre de l'OPE de l'Essonne**

Aujourd'hui, la consommation tient l'individu et lui donne sa place. Il est désormais temps de lui donner une place sociale plus qu'une place de consommateur. Comment faire le lien entre les deux ?

### **Patrick VIVERET**

J'inverserais les termes de la question. Tout être humain formule deux demandes fondamentales : une demande de reconnaissance et une demande de sens. A ce jour, cette double demande n'est pas entendue ou traitée.

Les besoins d'un être humain sont relativement simples. Mais la conscience de la mort fait naître du désir au-delà des besoins. Et si les besoins sont limités par leur satisfaction, les désirs, eux, sont illimités.

## **.II Les conséquences pour les des départements**

**Pascal CANFIN**

Comment les enjeux, en termes d'urgence sociale, de redistribution, de nouveaux indicateurs ou de mieux-être, peuvent-ils s'inscrire dans les politiques sociales des départements ?

**Pierre MAILLE**

Les précédentes assises n'ont pas beaucoup abordé la question sociale. Le social est, pourtant, l'une des activités majeures des départements. C'est parce que nous avons conscience du mal-être de la Planète que nous nous engageons dans des démarches telles que les Agendas 21. Si nous voulons inverser les tendances, nous devons initier une mobilisation générale. Aussi faut-il redonner confiance dans la politique, l'action publique et la recherche de l'intérêt général à tous nos concitoyens.

A mes yeux, la politique départementale doit être une politique à compétence générale. Les conseils généraux ne doivent pas être cantonnés à des « politiques de guichet ». L'on ne peut pas imaginer que nos concitoyens ne soient pas logés, ne puissent pas être formés ou ne puissent pas se déplacer. Toute notre vie politique doit être mobilisée autour de cette transversalité. Les actions entreprises dans le secteur de la solidarité ne peuvent pas réussir si elles ne tiennent pas compte de ce qui est entrepris dans d'autres secteurs.

Le point de départ de notre prise de conscience collective est venu du constat que certains cars circulaient à vide. Nous avons alors baissé le tarif et les cars se sont remplis. Ensuite, nous avons organisé du covoiturage, ce qui a permis à des personnes sans véhicule de se déplacer plus aisément.

**Pascal CANFIN**

Quel lien pourriez-vous faire entre le Grenelle de l'environnement qui vient de s'achever et celui de l'insertion qui débutera dans 15 jours ?

**Pierre MAILLE**

Je n'ai appris que ce matin, dans la presse, que le Grenelle de l'insertion aurait lieu dans une semaine. Le délai de préparation sera donc un peu court !

Nous sommes passés de l'accompagnement de personnes qui étaient à la recherche d'un travail à un dispositif dans lequel nous accompagnons des gens qui travaillent mais dont le salaire ne leur permet pas de vivre ou de faire vivre leur famille. Pour ma part, je rechigne à m'engager dans cette voie.

Si l'insertion se définit comme l'accompagnement des travailleurs pauvres par les conseils généraux, nous sommes sur une mauvaise pente.

**Pascal CANFIN**

Comment mener des politiques complémentaires ?

**Pierre MAILLE**

Pour reprendre la métaphore de Patrick Viveret, le surendettement peut s'apparenter à une boulimie ou une anorexie. L'insertion sociale peut y apporter une réponse, mais cela ne va pas de soi.

**Pascal CANFIN**

N'avez-vous pas connaissance de conseils généraux qui feraient le lien entre ressources monétaires et non monétaires, pour aider à l'insertion ?

**Pierre MAILLE**

Non, pas de façon aussi clairement définie. Pour autant, lorsque nous organisons des échanges dans le cadre d'ateliers d'insertion, nous sommes sur des activités de cette nature. Par ailleurs, des réseaux de savoir existent un peu partout, même si c'est souvent à des échelles locales ou très ponctuelles.

**Pascal CANFIN**

*Quid* de l'enjeu démographique ? Comment prenez-vous en compte l'allongement de la vie et son corollaire, la dépendance ?

**Jérôme GUEDJ**

Ce qui m'a séduit dans la démarche Agenda 21 que notre département a adoptée voilà quelques années, c'est la notion de synthèse entre lutte centrale et de lutte périphérique – pour dépasser ce clivage.

La question climatique conduit mécaniquement à la question sociale, et à celle de distribution des richesses. De la même façon, la question de l'espérance de vie est porteuse de globalité. Dans le cadre d'une démarche de développement durable, l'on est amené à remettre en cause les fondamentaux d'un système. C'est ce que nous faisons, avec retard toutefois compte tenu du refus de considérer ce que l'allongement de la vie entraîne en termes de bouleversement d'un ordre établi.

L'allongement de l'espérance de vie est une excellente chose à condition qu'il soit pris en compte à sa juste mesure, dans le cadre d'une réponse qui renvoie à l'intelligence collective et à la responsabilité d'une société qui prenne en compte toutes ses composantes.

Ce phénomène frappe l'ensemble des populations, y compris celles des pays en voie de développement. Dans nos pays occidentaux, nous avons eu la chance de nous enrichir d'abord et de vieillir ensuite. Mais d'autres populations seront confrontées à ces deux évolutions de façon simultanées.

Les collectivités doivent assumer le fait que sans regard lucide et sans réponse, elles seront confrontées à une crise du vieillissement qui sera porteuse de difficultés sur tous les pans de l'activité humaine et de la vie en société.

Je relève cinq défis principaux, en la matière :

- un défi sociétal et culturel ;
- un défi territorial et urbain ;
- un défi financier et institutionnel ;
- un défi de santé publique ;
- un défi pour l'emploi.

Tout comme celle du développement durable, la question du vieillissement de la population doit à la fois innover et énerver, en bousculant le système établi.

### **.III Témoignages**

#### **.1 La maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'exclusion dans le Tarn**

##### **Daniel VIALELLE**

Depuis 2004, dans notre département, le fonds de solidarité logement permet de prendre en compte tout ou partie des impayés d'énergie. Dans un premier temps, nous nous sommes contentés de payer ces factures. Puis nous avons décidé d'effectuer un suivi des impayés et d'en identifier les raisons (comportement, habitat etc.). Le cas échéant, nous finançons tout ou partie des travaux qui permettent de maîtriser les dépenses d'énergie.

Nous avons mis en place un comité de pilotage, composé de différents intervenants. Pour l'heure, 13 diagnostics ont été effectués. L'opération est suivie par les services sociaux. C'est peut-être là un écueil, dans la mesure où ces derniers sont souvent impuissants dès lors qu'il s'agit de dossiers techniques.

Par ailleurs, nous envisageons de remplacer les assistantes sociales, au fur et à mesure des départs naturels, par des conseillères en économie sociale et solidaire.

##### **Pascal CANFIN**

Avez-vous chiffré le coût de ces travaux et les économies qu'ils vous permettraient de réaliser ?

##### **Daniel VIALELLE**

Non, pas encore.

##### **Pascal CANFIN**

Le Grenelle de l'environnement a prévu que tout propriétaire mettant son logement sur le marché devrait auparavant le rendre conforme aux normes thermiques.

##### **Daniel VIALELLE**

Nous verrons ce qu'il en sera dans la réalité. Le cas échéant, nous verrons comment répartir les compétences entre la commune et le département.

## **.2 La politique de développement durable en Seine-Saint-Denis**

**Pascal CANFIN**

Vous êtes dans un département souvent caractérisé de difficile. Comment faire pour que les populations les plus défavorisées puissent participer pleinement au dispositif social et d'insertion ?

**Josiane BERNARD**

Je n'aime pas utiliser le mot « banlieue ». Aujourd'hui, en effet, ce terme vise plus à identifier des populations qu'à identifier un territoire. Personne ne cite jamais les atouts de notre département. Pourtant, depuis sa création, il a toujours consacré une part de son budget à l'environnement – à l'époque, il n'était pas encore question de développement durable. Nous sommes passés de 0,7 à 13 mètres carrés d'espace vert par habitant, par exemple.

Dans un département où l'urgence sociale est criante, l'on ne peut pas ne pas engager de politique de développement durable.

Nous avons mis en place un Agenda 21, avec notamment une prise en charge à 70 % de la Carte Orange des agents du département. Nous venons également de voter un plan climat.

Nous plaçons la démocratie et la citoyenneté au cœur de nos politiques publiques. Dans ce cadre, nous organisons des biennales de l'environnement pour permettre à qui le souhaite de confronter ses idées avec des scientifiques ou des institutions comme l'Unesco. La demande de participation est forte dès lors qu'on fournit à nos concitoyens les moyens de s'exprimer. Aujourd'hui, nous avons besoin de lieux de débat permanents. Aussi avons-nous lancé la construction d'une agora.

**Pascal CANFIN**

La démocratie participative constitue-t-elle réellement un avantage ? Permet-elle de générer du positif ?

**Josiane BERNARD**

Il nous arrive de nous poser la question. Quoi qu'il en soit, pour citer cet exemple, 6 000 scolaires participent à la biennale. L'éducation doit permettre aux citoyens d'avoir en main tous les éléments du débat.

Se pose, en outre, la question financière. Le budget du Conseil général de la Seine-Saint-Denis est très important. Nous ne sommes pas un département pauvre. En effet, dans notre département, le nombre moyen de créations d'entreprise est supérieure de 7 % à la moyenne d'Ile-de-France.

**Pascal CANFIN**

Comment parvenez-vous à intéresser les « jeunes des cités » à la problématique du développement durable ?

## **Josiane BERNARD**

Nous n'avons pas la prétention de penser que nous avons tout résolu en engageant une politique de développement durable. Les médias traitent eux aussi du développement durable. Et le Grenelle de l'environnement permettra peut-être certaines avancées.

### **.3 Les « brigades vertes » de Saône-et-Loire**

#### **Pierre MARTINERIE**

J'assiste à ces assises pour la troisième fois. J'observe toujours un décalage entre les grands concepts mondiaux dont il est question et la politique quotidienne des départements.

Nous pensons que les questions soulevées par le développement durable sont aussi une chance si elles sont traitées au regard de la personne et de sa dignité. Ainsi, notre département a-t-il lancé une initiative particulière à l'attention des RMistes, intitulée programme d'action pour la réussite de l'insertion. Nous avons fait le pari que travailler les questions environnementales avec des RMistes permettrait à ces derniers de se reconstruire, de valoriser leur action et de développer des emplois pérennes.

Nous avons également mis en place des « brigades vertes », chargées de l'entretien des chemins de randonnée. Une équipe départementale, composée notamment de 8 RMistes, a lancé les premiers appels à projet.

#### **Pascal CANFIN**

Combien de personnes sont-elles concernées au total ?

#### **Pierre MARTINERIE**

L'équipe départementale vient tout juste d'être mise en place. Nous avons éprouvé des difficultés à recruter la personne idéale capable d'animer des personnels en insertion et d'avoir la connaissance et la formation requises. Aussi avons-nous créé un partenariat avec différents organismes notamment avec l'ONF qui s'est montré intéressé. Ce dernier formera notre équipe départementale. A terme, les personnes ainsi formées pourront intégrer l'ONF.

Je précise, par ailleurs, que toute intercommunalité, association ou entreprise d'insertion du département peut postuler à ce dispositif. Une opération vient de démarrer, avec une participation du Conseil général de 100 000 euros pour la première année.

Le développement durable permet une lecture nouvelle des politiques publiques. Le corps de notre métier est l'action sociale. Pourtant, les actions dans ce domaine emportent peu de succès et mobilisation.

En Saône-et-Loire, nous avons la chance d'avoir à entretenir et valoriser un patrimoine considérable.

## **Pascal CANFIN**

La question de la formation professionnelle revient de façon récurrente, que ce soit la formation des agents ou la formation professionnelle sur vos territoires – même si cette dernière ne relève pas de votre compétence.

## **.IV Débat avec la salle**

### **Tanguy CASOT, MJC de Viry-Châtillon**

Je souhaite revenir sur la notion de banlieue. Je pense qu'il faut nommer les choses telles qu'elles sont. La banlieue changera peut-être d'image, je l'espère en tout cas, mais elle continuera à s'appeler ainsi.

Par ailleurs, concernant la question des personnes âgées, je pense qu'il faut distinguer troisième et quatrième âges. J'ajoute que cette population constitue une force militante non négligeable. L'on pourrait donc s'appuyer sur elle.

Enfin, je tiens à souligner le rôle des associations. Il est indispensable de rendre lisible leurs actions auprès de leurs financeurs et, pour ces derniers, de venir sur le terrain. Quant aux conseils généraux, ils constituent un formidable relais entre le terrain et les politiques nationales.

### **Jean SCHEPMAN, Vice-président chargé de l'environnement du cadre de vie et de la politique de prévention de l'eau du Conseil général du Nord**

L'un des ateliers s'intitulait « Pour des centres-villes durables ». J'ai fait en sorte que le titre soit changé, afin que les quartiers soient aussi concernés que les centres-villes. Le titre est donc devenu « Pour des villes durables ».

Ma question s'adresse à Pierre Martinerie. Comment parvenez-vous à imbriquer l'insertion dans votre vice-présidence environnement ? Vous êtes-vous heurté à des obstacles, techniques ou politiques ?

### **Pierre MARTINERIE**

Le cloisonnement des politiques sectorielles reste un obstacle. Tous les services n'ont pas encore l'habitude de travailler ensemble. Néanmoins, l'expérience Agenda 21 démontre qu'une transversalité et une coopération au service de tous sont possibles.

Par ailleurs, les questions environnementales sont une chance et non un obstacle. Notre politique de développement durable rappelle nos obligations en matière d'aménagement du territoire : tous les territoires doivent être traités de façon équitable. C'est fondamental.

### **Guy HASCOËT**

Faire en sorte que les gens soient acteurs et non plus spectateurs de leur vie questionne l'éducation et les politiques culturelles. Dans ces domaines aussi, nous sommes devenus des consommateurs.

Par ailleurs, nous avons un véritable chantier de recyclage de pouvoir d'achat à conduire. Cessons de mettre les gens en situation de gaspiller leur propre argent. Les politiques publiques doivent

conduire à l'élaboration de services qui diminuent la charge de chaque foyer et de chaque collectivité.

Que sont les paramètres ou les indicateurs de la cohésion sociale et territoriale ? Il est en effet difficile de mesurer la cohésion. En revanche, la décohésion est aisément mesurable. Le récent rapport de l'Insee sur les violences ne me surprend absolument pas. On a longtemps considéré que le tissu social résistait. C'est faux. L'on ne peut pas faire des citoyens construits, acteurs, positifs et moteurs si le corps social n'est pas soudé et dynamique.

Si nous ne nous organisons pas, les départs en retraite conduiront aggraver le taux de chômage déjà conséquent. Dans 10 ans, nous manquerons d'actifs – et ce, dans tous les secteurs. Il n'y a rien de pire, pour une société qui compte de nombreux exclus, d'avoir des emplois disponibles non occupés.

Il faut donner du sens et de la reconnaissance individuelle, tout en répondant aux besoins collectifs. Cela impose de questionner les dispositifs tels qu'ils existent dans leur capacité à sortir de l'exclusion, mais aussi la notion de plein-emploi. Le plein-emploi sauf pour quelques-uns serait la pire des situations.

## **.V Conclusion de la table ronde**

### **Patrick VIVERET**

Le terme « métier » vient du compagnonnage et de deux mots latins : ministère et mystère. Il fait écho à la passion et à un projet de vie. Métier, profession et vocation renvoient à la question de la place et du sens. L'on ne pourra plus traiter les problèmes du chômage de masse en continuant à raisonner à partir d'un autre triptyque : le job, l'emploi et le travail.

Le couple globalisation et mutation technologique conduit à une impasse, qui est à la fois planétaire et nationale. En revanche, grâce à l'offre des « compétences à vivre » de chaque être humain, les politiques publiques d'emploi, de temps de vie et de développement durable devraient gagner en cohérence.

Chaque être humain a au moins un métier, celui de chargé de projet de sa propre vie. De la même façon que toute personne a un métier de chargé de savoir.



# Atelier 1 :

## Elaborer un Agenda 21 départemental

*Intervenants :*

*Gilles MARJOLET, Directeur adjoint de l'Agriculture et de l'Environnement du Conseil général des Côtes d'Armor,*

*Rémi BERTRAND, Président de la commission environnement du Conseil général du Bas-Rhin,*

*Catherine BRETTE, Conseillère générale déléguée à l'agenda 21 du Conseil général de l'Isère,*

*Jean DEY, premier vice-président chargé de l'eau, de l'air et de la terre du Conseil général de Seine et Marne.*

*L'atelier était animé par Elodie VAXELAIRE, déléguée générale au développement durable et solidaire du Conseil général de l'Essonne.*

### **.I Introduction et présentation des enjeux**

**Elodie VAXELAIRE**

Peu de départements se sont déjà lancés dans une démarche Agenda 21. Certains souhaiteraient le faire et d'autres hésitent. Après les débats de cet après-midi, l'objet du présent atelier est d'examiner, au niveau des conseils généraux, le programme qu'il convient de choisir pour se lancer dans la démarche Agenda 21, et définir comment y associer les départements. Pour ce faire, nous entendrons les retours d'expérience de quatre départements.

### **.II L'élaboration de l'agenda 21 en Côtes d'Armor**

**Gilles MARJOLET**

Je m'occupe de la cellule Agenda 21, représentée par deux chargés de mission. Les Côtes d'Armor se trouvent au nord de la Bretagne et comptent 570 000 habitants, un vaste littoral et une zone intérieure. C'est le département français qui génère le chiffre d'affaires le plus élevé. Les problèmes d'environnement sont essentiellement liés à l'agriculture, qui s'est fortement développée dès les années 1970.

#### **.1 Historique**

Le temps fort de notre département fut la création de l'observatoire Départemental de l'environnement 22 qui rassemblait, à l'époque, des élus, des services, des experts, des membres des associations et des professionnels. L'ODE avait vocation à pallier le déficit de communication en matière de qualité des eaux, peu après la parution de la loi limitant la teneur en nitrates.

En 1992, à l'initiative de l'Etat, nous avons élaboré un Plan Départemental pour l'environnement, qui s'est transformé peu après en Charte de l'environnement. Nous faisons déjà référence au développement durable. Ce plan a été signé en 1995 pour cinq ans, financé à parts égales par l'Etat et par le Conseil général. Il a très bien fonctionné. Les 150 actions inscrites à ce plan ont été réalisées.

A partir de 2000, le Conseil général a décidé d'opter pour un Agenda 21 départemental, dans la continuité de ce plan. L'ODE s'est donc transformé en un Observatoire Départemental du Développement Durable. La décision politique a été prise en 2003. Nous avons ensuite fait appel à un bureau d'études pour la réalisation du programme. Le premier programme Agenda 21 a été présenté en 2006, suivi d'un second programme en 2007.

## **.2 Particularités de la démarche**

Le plan est conduit selon deux démarches, interne et externe.

- Notre première démarche est interne. Elle vise l'exemplarité de l'institution. Il s'agissait de faire d'abord nous-mêmes ce que nous attendions des autres. Elle a reposé en premier lieu sur une forte sensibilisation du personnel à nos problématiques environnementales.
- La seconde démarche, externe, porte sur les actions exercées en direction de nos partenaires. Pour des raisons de commodité, nous avons placé la mission Agenda 21 dans le service Direction de l'agriculture et environnement, car cette Direction a un mode de fonctionnement similaire.

Néanmoins, nous avons tenu à rendre cette mission fortement transversale : d'une part, le Directeur Général des services du département s'implique personnellement dans cette action ; d'autre part, toutes les directions sont appelées à intervenir dans l'Agenda 21.

Nous avons organisé des réunions de sensibilisation en interne. 650 agents, soit un tiers des effectifs permanents du Conseil général y ont participé. Nous avons également créé un réseau de référents, issus de toutes les directions, en charge de la transmission des messages auprès des différentes directions. L'atout des référents, sélectionnés sur la base du volontariat, est leur grande motivation. Cela nous a permis de mettre en œuvre une action de formation dès cette année.

Nous avons par ailleurs travaillé avec l'association Nature et Culture, qui a conçu une grille d'évaluation du développement durable, nommée « Impact 21 ». Les référents ont été formés à l'analyse des projets au moyen de cet outil.

## **.3 Problèmes rencontrés**

La mise en place très précoce d'un plan pour l'environnement a aussi constitué un handicap car nous avons été jugés comme « environnementalistes ». Le choix d'une démarche Agenda 21 a soulevé l'objection selon laquelle notre plan avait échoué. Il a fallu expliquer que ce projet s'inscrivait dans la droite ligne du Plan Départemental Environnement.

Par ailleurs, lors de l'élaboration de l'Agenda 21, nous souhaitons ne valoriser que des actions nouvelles. Ce fut sans doute une erreur car nos concitoyens ont pensé que nous avions abandonné nos projets antérieurs. Nous avons modifié, depuis, la forme de notre communication.

Enfin, il n'a pas toujours été aisé de faire comprendre en interne le rôle des référents.

L'enjeu majeur de la démarche est de susciter une sollicitation des autres directions. Néanmoins, cette mission n'a pas vocation à devenir un service de gestion. La Direction des Affaires économiques et du Tourisme a spontanément fait appel à la mission Agenda 21, enclenchant ainsi le processus.

Notre budget était de 200 000 euros 2007. Il passera à 400 000 euros en 2008, en raison du succès de nos actions. La mission finance les actions vraiment innovantes. Nous ne voulons pas prendre le risque de solliciter le financement du politique pour une action avant de l'avoir testée.

### **.III La genèse de l'agenda 21 du Conseil général du Bas-Rhin: diagnostic, procédure de concertation, plan d'action, outils d'évaluation**

#### **Rémi BERTRAND**

En ce qui nous concerne, la démarche date de 2002. L'objectif, baptisé à l'époque « Hommes et territoire », visait à élaborer de nouvelles politiques dans une démarche de concertation. Nous avons effectué un état des lieux des pratiques existantes, pour mesurer l'efficacité des actions publiques à des coûts maîtrisés et pour accroître l'efficacité des actions du Conseil général. Enfin, nous souhaitons mettre en place une démarche de proximité.

Le lancement est intervenu en 2002, sur la base d'une enquête réalisée par des consultants externes, et confiée à un comité de pilotage.

La concertation thématique sur les grandes politiques du Conseil général s'est déroulée de juin à septembre 2003 sur 21 réunions et a mobilisé plus de 2 000 partenaires : Etat, collectivités, caisses, établissements publics, bailleurs sociaux et associations. Elle a abouti à 324 contributions écrites. Aujourd'hui, ce sont plus de 60 politiques de notre collectivité qui ont été révisées : gestion de l'eau, sécurité routière, publics en insertion, encadrement des personnes âgées etc.

Nous souhaitons naturellement prendre en compte les attentes des habitants pour affiner nos projets. Nous avons donc organisé 33 réunions publiques, qui ont rassemblé quelque 10 000 participants. Le Président a assisté à toutes les sessions, avec les élus locaux, mais aussi avec les partenaires. Cette vaste concertation a abouti à une redéfinition profonde de notre façon de travailler avec les acteurs locaux.

Le département a refondu son organigramme autour d'un nouveau projet d'administration, visant à accroître la transversalité. Nous avons également territorialisé les missions et les actions des services. Par exemple, les aides aux jeunes seront directement gérées au niveau local, par des conseils territorialisés. Leurs membres sont là pour répondre aux questions et sollicitations locales, afin de mieux faire vivre la démarche du département.

L'Agenda 21 a également permis de développer de nouvelles habitudes de travail. Toutes les politiques départementales sont concernées. Au total, 120 objectifs ont été définis sous huit grands enjeux. Le programme visait à promouvoir la cohésion sociale et territoriale, le développement local ainsi que la protection de l'environnement et du cadre de vie.

Il a été décidé que l'Agenda 21 ferait l'objet d'une présentation annuelle en commission, afin d'assurer le suivi de ses projets. Il est capital d'intégrer la politique dans l'Agenda 21, afin de la faire porter par tous. Nous avons ainsi opté pour un pilotage transversal du dispositif, de préférence à la mise en place de la commission.

L'Agenda a été adopté à l'unanimité par l'assemblée du département en décembre 2006. Il était le fruit du travail de l'ensemble des acteurs élus mais aussi services et associations. Ce travail nous permet de conduire les projets en intégrant les nouvelles perspectives et actions émergentes.

**Jean WORMS, Chargé de mission Développement durable au Conseil général des Deux-Sèvres**

Monsieur Bertrand, comment vous y êtes-vous pris pour opérer une réorganisation totale des services ? J'ai pu mesurer dans mon département les obstacles qui s'opposent à cette opération.

**Delphine ROUX, Directrice de la mission Développement durable du Conseil général de Seine-Maritime**

Monsieur Bertrand, lorsque vous parlez de contrat de territoire, quel est le lien avec la contractualisation nationale ? Concrètement, comment contractualisez-vous sur le terrain ? Existe-t-il des critères spécifiques au développement durable ?

**Rémi BERTRAND**

Notre organisation a été complètement modifiée. Quatre pôles ont été créés. Des directeurs ont été nommés et nous avons repensé l'ensemble du fonctionnement de la Maison. Nos pôles ne sont pas hiérarchisés et travaillent de façon autonome. Néanmoins, au terme de deux ans de fonctionnement, le nouveau système semble bien fonctionner. Quoi qu'il en soit, pour aboutir, la démarche de modification de l'organisation requiert une implication totale du directeur général des services.

**Thomas BAILLY, Chargé de mission au Conseil général de Meurthe-et-Moselle**

Comment ont été organisées les 33 réunions de concertation ? Quels étaient leurs objectifs ? Monsieur Marjolet, pouvez-vous préciser le rôle du référent ?

**Gilles MARJOLET**

Le réseau des référents doit, d'une part, assurer la transversalité entre les services en faisant remonter la mission pilote et les différentes propositions, notamment dans l'élaboration du budget. Il doit d'autre part veiller à ce que les actions émergent dans la démarche soient bien prises en compte dans l'Agenda 21. Le référent peut être encadrant ou agent. En définitive, il rappelle au directeur général ce qui se joue au niveau de l'Agenda 21.

**Un participant**

Y a-t-il eu de la résistance au niveau des agents ?

## **Rémi BERTRAND**

Non. Nous avons parfois connu un peu de résistance au changement de la part des collègues ayant beaucoup d'ancienneté, mais notre démarche de concertation a été suffisamment importante pour convaincre tout le monde. Par ailleurs, nous avons procédé à de nombreux recrutements.

Nous avons fait appel aux services extérieurs pour conduire une enquête. Ils ont consulté les élus, les communes et les services. Nous avons ensuite organisé une concertation thématique. Nous avons invité toutes les personnes travaillant avec le conseil général. Nous avons besoin de savoir ce que nos concitoyens et partenaires pensaient et nous avons donc recueilli leurs témoignages.

Par la suite, nous avons créé 33 territoires, en visant une homogénéité entre les communautés de communes, sans nous arrêter aux limites territoriales des cantons.

Les 33 réunions se sont déroulées sur un an et demi environ. Elles ont commencé par un portrait spécifique du territoire, identifiant ses atouts et ses faiblesses. Nous avons invité tout le monde : maires, conseils municipaux, associations et autres, afin de leur présenter cette analyse. Nous les avons écoutés et avons récupéré leurs contributions. J'ai trouvé cette démarche passionnante et fructueuse, car les personnes présentes ont vraiment pu s'exprimer largement et en totale liberté.

Nous travaillons à présent à la nominalisation de 33 contrats de territoire. Il s'agit d'un engagement du Conseil général pris sur six ans. La politique se décompose en deux grandes actions. Pour la première, le Conseil général ne partage pas la mise en place de ses missions. Il s'agit par exemple des collèges et des routes. Les objectifs sont fixés en concertation avec les élus locaux. La seconde action comprend les domaines d'intervention traditionnels ; elle se définit avec les élus des communes et des communautés de communes. Il peut s'agir par exemple la construction d'une médiathèque. L'enjeu est de créer un lieu d'excellence. Nous contribuons au financement à hauteur de 50 % des projets, avec les acteurs locaux, associations et autres.

## **.IV L'Agenda 21 en Isère**

### **Catherine BRETTE**

Nous avons lancé notre Agenda 21 le 6 février 2004. Le Conseil général de l'Isère a élu un Président à l'Environnement et au Développement durable en 2001. Un certain nombre d'actions ont été menées, mais nous nous sommes très rapidement aperçus qu'il fallait aller plus loin. Nous nous sommes d'abord enrichis des pratiques menées dans le Nord et l'Essonne, puis nous avons lancé notre propre démarche.

Dès septembre 2004, le service Développement durable a été intégré au service Aménagement des territoires, pour plus de transversalité. L'Agenda 21 a été adopté le 6 décembre.

En termes de méthode, nous souhaitons à la fois revoir toutes les politiques du Conseil général, et impulser une dynamique de l'Agenda 21 au niveau des services. Nous souhaitons en outre conduire une démarche de territorialisation des services, qui a entraîné la création de 13 territoires. Le projet concernait à la fois les territoires et les personnels départementaux.

Nous avons d'abord effectué un diagnostic. Nous sommes une petite équipe. Je travaille avec deux personnes, dont l'une à temps partiel, et des stagiaires. Nous avons fait appel à un bureau d'études extérieur pour construire le diagnostic. Il devait nous aider à mener une concertation en externe.

Nous avons organisé quatre réunions publiques à l'occasion du lancement de la démarche, invitant les élus et les partenaires. Nous nous sommes par la suite rendus partout dans le département car nous tenions à ce que la démarche soit décentralisée. Le diagnostic a été présenté lors de treize réunions, une dans chaque territoire. Nous avons ensuite monté treize ateliers de conception d'actions.

Le partage du diagnostic comprenait une brève présentation du document, puis la contribution des élus (expression des besoins et remarques). L'objectif de la seconde réunion de partage était de recueillir les propositions, sur la base du volontariat. Cinq à dix volontaires par territoire ont rejoint la réunion. Plus de 400 propositions ont émergé de cette démarche. Nous avons passé six mois à les trier. Certaines, trop générales, ne relevaient pas de notre compétence. Nous en avons sélectionné 38. Des indicateurs spécifiques et les moyens financiers sont définis pour chaque action.

## **.V Association des agents départementaux à l'élaboration de l'Agenda 21**

### **Elodie VAXELAIRE**

La Seine-et-Marne est la réserve environnementale de l'Ile-de-France, mais c'est aussi le département le plus dynamique de la région sur le plan démographique. Ces problématiques ont été inscrites au cœur de son Agenda 21.

### **Jean DEY**

Oui. Nous avons organisé des cafés du développement durable, pour favoriser la rencontre avec la population. Nous rencontrons les personnes au cours d'une soirée, en tentant de susciter le plus grand nombre de prises de paroles. La formule a très bien fonctionné.

L'Agenda 21 a débuté en septembre 2005. Jusqu'à mars 2006, nous avons sensibilisé et mobilisé les acteurs, et nous avons effectué un état des lieux des pratiques existantes. Nous avons ensuite construit un diagnostic partagé du développement durable. Il est apparu que notre département était en croissance, à la fois sur le plan économique et démographique. Il est le poumon de l'Ile-de-France, avec 50 % de la surface agricole utile de la région. Les enjeux sont également élevés en termes de pression foncière. Sa richesse naturelle et patrimoniale se serait donc trouvée menacée par un développement non maîtrisé.

De septembre 2006 à janvier 2007, nous avons élaboré le plan proprement dit, en impliquant largement les agents, non seulement pour leurs savoir-faire spécialisés, mais aussi pour qu'ils s'approprient la méthode ; car ce sont eux qui font vivre notre politique. Outre notre campagne d'information, relayée par notre mensuel Diapason et notre Intranet, nous avons souhaité que nos agents participent à la conception de l'Agenda 21. Plus d'une cinquantaine d'agents se sont portés bénévoles pour être les relais des bonnes pratiques et de la conception de la démarche.

S'agissant des rencontres, nous avons organisé trois conférences de consensus, sans mélanger les publics concernés : une pour les élus, une pour les correspondants du développement durable et une

pour les directeurs de service. En revanche, nous avons mixer les différents publics pour constituer les ateliers thématiques. L'enjeu était d'identifier les actions prioritaires.

Au terme de cette démarche, l'Agenda intègre trois actions :

- mettre l'humain au cœur du développement durable ;
- mettre l'environnement au cœur de notre croissance ;
- mettre les Seine-et-Marnais au cœur du développement durable.

880 agents ont été directement impliqués dans la démarche, soit un tiers du personnel, pour hiérarchiser les actions conçues dans les ateliers. S'agissant des agents, priorité a été donnée aux éco-gestes, à leur transport et à la gestion des bâtiments départementaux existants. Les agents ont eux-mêmes formulé une demande d'exemplarité de la part du Conseil général. C'est pourquoi sept des seize actions du plan Agenda 21 concernent les actions internes au Conseil général. En somme, la participation des agents a été très précieuse, complémentaire de celle des acteurs extérieurs.

### **Delphine VITALLY, Chargée du projet Agenda 21 au Conseil général des Bouches-du-Rhône**

Les démarches de concertation et de définition territoriales ne concurrencent-elles pas les démarches similaires menées par les communautés d'agglomérations ?

L'animation des correspondants n'a-t-elle pas posé des problèmes de maîtrise durant les réunions ?

### **Yves CASTEL, Directeur général des services du Conseil général de la Lozère**

Le volet interne de l'Agenda 21 est-il une étape prioritaire du processus ?

### **Vincent GEMAIN, Chargé de mission Développement durable au Conseil général du Morbihan**

Quel rôle peut jouer un cabinet d'études dans l'animation et la formation des agents ?

### **Catherine BRETTE**

Nos territoires tiennent assez bien compte des communautés de communes. Nous n'avons pas rencontré de problèmes. Dans notre département, une seule communauté d'agglomérations avait tenté, sans succès, de lancer un Agenda 21 en 2001.

L'élément déterminant de la démarche, sur lequel je n'ai pas assez insisté, fut la mobilisation des élus du Conseil général. Notre Président nous a laissé une grande autonomie d'action.

Les réunions de concertation associaient toujours un élu du comité de pilotage et les conseillers généraux du territoire. Ils ont jugé les échanges très fructueux. De manière générale, les citoyens se sont remarquablement mobilisés dans le cadre de cette démarche.

Il n'existe pas de bureau d'étude idéal. Nous avons choisi le cabinet Rhône Alpes Energie, qui nous a aidés dans la maîtrise d'ouvrage et dans la rédaction de notre cahier des charges. Ce bureau était par ailleurs habitué à travailler avec les collectivités. Il a pu examiner tous les documents.

**Elodie VAXELAIRE**

Quel est le coût de financement d'un cabinet d'études ?

**Jean DEY**

La réalisation de notre étude par un cabinet spécialisé nous a coûté 235 000 euros. Le véritable risque dans la démarche est la démobilisation. C'est pourquoi des réunions de « re-sensibilisation » de nos correspondants sont régulièrement organisées. Nous les avons dotés d'un outil d'animation, sous forme de Power Point, afin qu'ils se focalisent sur les sujets sur lesquels il est convenu d'intervenir.

Le volet interne résulte de la collaboration avec les Seine-et-Marnais et les institutionnels. La demande fut unanime si bien que le Conseil général est exemplaire dans la mise en place de l'Agenda 21. A ce titre, le volet interne est très important.

**.VI Conclusion**

**Elodie VAXELAIRE**

Je vous propose de conclure par la formulation de quelques recommandations aux Conseils généraux qui souhaiteraient se lancer dans la démarche Agenda 21.

**Rémi BERTRAND**

La mise en place d'un Agenda 21 ne peut se faire sans une grande implication du Président et des élus. Ce sont eux qui devront être les moteurs du changement. Puis peu à peu, tous les habitants du département devront s'approprier la démarche. Nous avons mis en place cinq Maisons du Département décentralisées avec des services forts. L'une d'entre elles compte 300 fonctionnaires. Dans une autre, nous avons concentré tous les services de l'urbanisme. Toutes ces maisons sont étroitement reliées entre elles.

**Gilles MARJOLET**

Le problème est de savoir si l'on conçoit un Agenda 21 « Départemental », - c'est-à-dire un agenda de l'institution-, dédié au territoire. La question est difficile à trancher car l'agenda départemental requiert le concours de tous les acteurs du territoire. Je crois personnellement souhaitable de commencer par concevoir un Agenda Départemental au niveau des institutions, c'est-à-dire de mettre en ordre les politiques conduites.

Se pose également la question de la concordance des agendas départementaux, régionaux et de communautés de communes. Sur ce plan, la méthode n'est pas forcément cadrée. Nous appliquons pour notre part le principe de subsidiarité, visant la complémentarité avec les agendas locaux. Mais il est souhaitable de savoir comment l'on se situe au plan local entre les différents niveaux d'intervention.



**Catherine BRETTE**

L'expérience a été très riche et fédératrice. Néanmoins, l'Agenda 21 est en perpétuelle évolution. Il faut le faire vivre. C'est l'objet des autres ateliers. Par exemple, nous investissons sur les Agendas 21 des collègues, en initiant à ce sujet des démarches très différentes. Ces actions pourront nous aider, à court terme, à mettre en œuvre les actions menées au niveau départemental. Nous encourageons les actions Agenda 21 de communes et de communautés de communes, car nous sommes persuadés qu'elles sont complémentaires de la nôtre.

**Jean DEY**

Je confirme que si le Président du Conseil général et les DGS ne s'impliquent pas fortement dans le projet, il n'aboutit pas. Par ailleurs, en tant qu'opérationnel, je vous invite à vous armer de patience, car de la démarche de diagnostic aux premières actions, la démarche Agenda 21 est longue.

## Atelier 2 :

# Mettre en œuvre et faire vivre son Agenda 21

### *Intervenants :*

*Guy HASCOËT, consultant, ancien secrétaire d'Etat à l'économie solidaire et « grand témoin » de la 4<sup>ème</sup> édition des assises nationales des Agendas 21 départementaux ;*

*Monique PETARD, conseillère générale de l'Hérault déléguée à l'Agenda 21 ;*

*Jean SCHEPMAN, vice-président du Conseil général du Nord chargé de l'environnement, du cadre de vie, de la politique de préservation de l'eau et de l'Agenda 21.*

*L'atelier était animé par Gilles du CHAFFAUT, directeur général des services départementaux du Conseil général de l'Essonne.*

### **Gilles du CHAFFAUT**

Nous aborderons les points suivants : contenu de l'Agenda 21, leviers de sa mise en œuvre, rôle donné aux citoyens et aux partenaires, management des nouvelles pratiques qu'il induit, intégration de sa dimension transversale, évolution du management global de l'administration, suivi et évaluation, coûts ou encore difficultés de mise en œuvre. Il s'agit surtout d'échanger nos bonnes pratiques et nos expériences.

### **Monique PETARD**

Je centrerai mon propos sur la façon de faire vivre et évoluer un Agenda 21, plus que sur sa mise en œuvre. J'évoquerai également la question du management du développement durable dans un conseil général.

Pour mémoire, depuis six ou sept ans, l'Hérault accueille chaque mois 1 250 résidents supplémentaires. En 1998-2000, nous avons établi un double diagnostic territorial (grâce au travail d'un cabinet et à une enquête auprès de la population) dont nous avons tiré un outil intitulé « Hérault 2005 ». Puis, entre 2000 et 2003, nous avons défini quatre territoires de projets et mis en place un Agenda 21. Nous nous sommes également dotés d'un nouvel outil, « Hérault avenir ». En 2004, le Président du Conseil général a fixé huit défis à la fois ambitieux et utopiques, au nombre desquels « gagner la bataille de l'eau », « ne laisser personne au bord du chemin » ou encore « un toit pour tous ».

Notre Agenda 21 comptait initialement 21 actions. Dans ce cadre, nous avons sensiblement amélioré nos politiques publiques dans le sens du développement durable. Aujourd'hui, la plupart de ces 21 actions ont été évaluées et notre Agenda s'est enrichi de 26 actions complémentaires. Ces dernières ont été travaillées à l'aune de la transversalité. Ce faisant, nous sommes passés de l'amélioration de nos politiques publiques dans le sens du développement durable à une mise en agenda et une planification stratégique – quitte à sortir de nos compétences obligatoires.

Nous avons sensibilisé et formé nos agents. Aujourd'hui, nous proposons une nouvelle session, enrichie de formations spécifiques sur les énergies renouvelables par exemple.

En cours de route, nous avons revu notre organigramme pour généraliser la transversalité dans une dynamique de projet. Notre organigramme est désormais actualisé en bi-pôles. L'état d'esprit des pilotes d'action est celui de la diffusion. Ces derniers constituent un management intermédiaire et bénéficient contractuellement d'un temps dédié à la transversalité. Par ailleurs, nous avons mis en place un groupe de contributeurs, constitué des directeurs ou directeurs adjoints des bi-pôles. L'objectif est de travailler en concertation, afin de rassembler les savoir-faire. Travailler ensemble, décloisonner, concerter, favoriser la capillarité, autoriser une parole libérée sont les maîtres mots du succès.

Le groupe de contributeurs avait été mis en place pour une durée de deux ans, mais tous ses participants ont souhaité qu'il poursuive ses travaux au-delà.

Enfin, nous avons organisé des groupes de parole. Outre les échanges sur les actions de l'Agenda 21, nous nous laissons des temps de réflexion sur des sujets plus vastes, comme la question de notre rapport au temps des personnels et des usagers. L'objectif est aussi, en effet, d'alimenter le sens.

Pour en revenir à la concertation, je vous conseille l'excellent ouvrage de Sandrine Rui, « La démocratie en débat », qui ouvre des pistes très innovantes – donc dérangementes – en la matière.

Nos pilotes ont souhaité être évalués sur leur mission, bien que cette dernière ne figure pas en tant que telle dans leur fiche de poste. Aussi avons-nous modifié ces fiches, pour que les actions de développement durable fassent pleinement partie de leur travail.

### **Michel PIEYRE, Chargé d'étude mission Agenda 21 au Conseil général de l'Hérault**

Pour compléter l'intervention de Monique Pétard, je précise que les contributeurs des actions transversales sont également évalués par les pilotes de l'action.

### **Emmanuel BROZ, Membre de l'OPE de l'Essonne**

Comment avez-vous intégré la dimension citoyenne dans l'élaboration de votre Agenda 21 ?

L'Essonne, par exemple, a demandé aux citoyens d'évaluer ses politiques environnementales et les engagements pris dans le cadre de l'Agenda 21.

### **Monique PETARD**

Nous avons suivi une démarche entièrement différente, en nous fixant dès le départ l'exigence suivante : nous appliquer à nous-mêmes le développement durable, à travers l'Agenda 21. L'on ne peut pas parler de tous les sujets avec tout le monde et tout le temps. *A fortiori* lorsque l'on compte 5 000 agents. Pour autant, les objectifs et les engagements de notre Agenda 21, ainsi que le constat qui nous a conduits à suivre cette démarche, ont été présentés aux collectivités puis à la population.

Notre département regroupe 60 associations de pédagogie à l'environnement. Nous les avons rassemblées et nous leur avons fait part de nos observations en vue de diffuser cette pédagogie de

manière équitable sur l'ensemble du territoire. Ces associations ont alors décidé de se constituer en réseau. Dans le cadre de l'Agenda 21, je leur ai proposé de financer la tête de réseau pour une durée de deux ans.

En résumé, le lien avec la population se tisse au fil des actions. Nous voulons limiter au maximum l'asymétrie dans la concertation et, ce faisant, éviter les tensions.

### **Emmanuel BROZ, Membre de l'OPE de l'Essonne**

Un département acceptera-t-il, à l'instar de l'Essonne, de faire évaluer sa politique publique par les citoyens qui se sont engagés à titre individuel ?

### **Monique PETARD**

L'on ne peut pas passer de rien à tout. Des étapes sont nécessaires. A terme, je voudrais donner les moyens aux élus, aux personnels et aux citoyens les moyens d'une coproduction de la décision. Mais cela ne se fera pas du jour au lendemain. L'Agenda 21 montre combien l'on apprend en marchant.

Par ailleurs, n'oublions pas que l'addition des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général.

### **Emmanuel BROZ**

L'article 7 de la charte du développement durable parle de coparticipation et de la codécision. Les citoyens n'ont plus seulement un droit à l'information, mais un droit à participer à la prise de décision publique.

### **Gilles DU CHAFFAUT**

Il est intéressant de voir que deux approches différentes peuvent conduire à des résultats semblables.

### **Un participant**

Dans l'Essonne, ce sont les propositions des citoyens qui ont conduit à l'élaboration des 121 objectifs du département et ont rendu naturelle l'évaluation du travail des élus par les citoyens. Quand on commence par le bas, l'on ne se retrouve pas devant la difficulté d'expliquer et de faire comprendre la démarche qui a été initiée par le haut.

Je pensais d'ailleurs que le point de départ de tout Agenda 21 était la participation citoyenne.

### **Monique PETARD**

Certes, il est plus vertueux d'impliquer les citoyens.

### **Un participant**

C'est surtout plus démocratique.

**Monique PETARD**

La question de la participation est aussi celle de la représentation et de « qui parle au nom de qui ». Combien de réunions avez-vous organisé ?

**Un participant**

Nous en avons organisé six, en regroupant à chaque fois 200 à 300 personnes.

**Monique PETARD**

Vous avez ainsi touché 1 000 personnes sur un million d'habitants. Cela montre bien qu'entre l'imaginaire du mieux possible et la méthode employée, la représentation de la population est toujours tronquée.

**Tanguy CASOT, MJC de Viry-Châtillon**

Il est difficile d'impliquer tous les publics et de représenter la population globale d'un territoire donné. Une information préalable du plus grand nombre est nécessaire mais complexe à mettre en œuvre. Une grande partie de la population ignore ce qu'est un Agenda 21 ou même le développement durable.

**Gilles DU CHAFFAUT**

Je vous propose maintenant d'entendre l'expérience du Conseil général du Nord.

**Jean SCHEPMAN**

En 2001, le Président Derosier m'a demandé de lancer un Agenda 21. A cette époque, j'ignorais ce que c'était !

Notre Agenda 21 est donc né d'une volonté politique forte, à partir d'une démarche locale. En effet, nous avons demandé aux agents de se réunir en ateliers. Ces derniers ont décidé d'eux-mêmes de lancer des actions. Nous avons réussi à décroiser les services et à travailler ensemble différemment.

Les groupes de travail ont rédigé de nombreuses fiches actions. Le comité pilotage a dû en refuser certaines, suscitant ainsi incompréhension ou inquiétude. Au total, depuis 2003, nous avons conduit 95 actions.

En 2004, 20 nouveaux conseillers généraux sont arrivés. Ils se sont impliqués tout naturellement dans la démarche Agenda 21.

Nous avons formé de très nombreux agents. Aujourd'hui, tout nouvel agent intégrant notre institution est formé au développement durable. Nous avons également constitué un réseau d'ambassadeurs volontaires, qui participent à la mise en place d'actions décentralisées. Je précise que, depuis peu, certains ambassadeurs sont des élus.

Pour faire changer la culture interne, nous avons monté un spectacle vivant, mais nous parrainons également les chemins de randonnée et nous avons élaboré un plan départemental de déplacement.

Pour autant, il reste un long chemin à parcourir pour que la totalité des citoyens se sente concernée par le développement durable. Sans compter qu'il reste difficile de trouver des personnes qui ont envie de travailler au bonheur et au développement de leurs semblables.

Pour mieux répondre aux exigences du développement durable, nous avons créé une certification HQE pour les bâtiments mais aussi pour les routes. Par ailleurs, nous avons décidé d'accompagner les démarches de nos partenaires et de soutenir les projets exemplaires. Nous suivons une logique incitative dans un premier temps, puis coercitive dans un second temps.

Nous avons encore des progrès à accomplir pour promouvoir le développement durable auprès des Nordistes. Pour sensibiliser les citoyens, en particulier les publics prioritaires, nous passons par des relais.

Nous lancerons une démarche d'évaluation cette année. Dans un premier temps, il s'agira d'évaluer la méthode.

Après six ans d'Agenda 21, l'enjeu est de conserver la flamme tout aussi vivace.

Pour citer un seul chiffre, grâce à notre politique de développement durable nous avons économisé 900 000 euros par an sur l'énergie. Cela permet de créer de nombreux postes qui, à leur tour, permettent de réaliser de nouvelles économies d'énergie.

Pour finir, je vous demande de faire pression avec nous auprès du Ministre Borloo pour que les départements soient autorisés à vendre du photovoltaïque.

Le maître mot de notre méthode est : du concret !

#### **Laurence CARBENAY, Responsable mission Agenda 21 au Conseil général du Nord**

En ce qui nous concerne, l'évaluation portera tout d'abord sur la démarche de projet originale que nous mettons en œuvre depuis six ans.

#### **Jean-Claude LEFRANCOIS, Directeur général adjoint du Conseil général du Nord**

Au départ, l'Agenda 21 était perçu comme un gadget. Il faisait rire. Quoi qu'il en soit, nous avons tenu bon et notre volonté politique a fini par s'imposer et l'implication va croissant.

Je crois pouvoir dire que nous avons inventé une citoyenneté administrative : les agents ont décidé eux-mêmes des actions à conduire.

#### **Jean SCHEPMAN**

En atelier, qui plus est, il n'y avait aucune hiérarchie.

#### **Jean-Claude LEFRANCOIS**

J'insiste sur l'importance de la transversalité, mais aussi de l'organisation et de la démonstration opérationnelle.

### **Gilles du CHAFFAUT**

Auparavant, nombre de départements donnaient des bonifications pour HQE. Aujourd'hui, nous tenons le discours inverse : les communes qui ne font pas de HQE ne perçoivent plus d'aides. Cette évolution est très intéressante.

### **Michael RICHARD, Chargé de mission Agenda 21 au Conseil général de l'Isère**

La concertation est très importante mais elle peut aussi poser des problèmes. Au final, il n'y a pas de solution miracle.

Pour en revenir au conditionnement des aides, comment vous y prenez-vous pour passer d'un système incitatif à un système coercitif ? La démarche est politiquement risquée.

### **Jean SCHEPMAN**

Le département du Nord a vécu des industrialisations très lourdes. Ses citoyens sont donc peut-être prêts à réagir plus vite que dans d'autres départements.

L'aide à l'investissement pour les communes est désormais conditionnelle. Les maires doivent remplir un dossier HQE s'ils veulent continuer à la percevoir. Nous prenons le risque de décevoir mais l'enjeu en vaut la peine. Le Grenelle de l'environnement nous a fait beaucoup de bien, en la matière, du point de vue de la communication.

### **Monique PETARD**

Il existe d'autres outils d'incitation. Pour notre part, nous procédons par appels à projets. Dans ce cadre, nous finançons 80 % des études et 20 % du projet lui-même au titre des espaces publics.

### **Guy HASCOËT**

L'Union européenne suit la même démarche, désormais, concernant l'application de ses directives.

Compte tenu de l'urgence, nous sommes obligés d'aller vers la généralisation. L'intérêt, à mes yeux, du Grenelle de l'environnement est qu'il permettra d'éviter l'apparition de petits jeux politiques. La prise de position du premier personnage de l'Etat est primordiale, à cet égard. J'attendais cela depuis des années.

La population attend des résultats, peu importe le niveau compétent. Aussi devons-nous passer d'un stade d'actions exemplaires ouvrant des voies à un début de description d'une stratégie globale et territoriale.

### **Monique PETARD**

J'attire votre attention sur la modification du rapport entre les techniciens et les élus, grâce au développement durable qui est un outil d'analyse systémique des problématiques territoriales. L'on voit apparaître un véritable binôme : les élus sont obligés de se doter d'un bagage de connaissances techniques et les personnels n'ont d'autre choix que de s'emparer des problématiques politiques.

Notez, en revanche, les difficultés que l'Etat éprouve à modifier sa réglementation ou son cadre réglementaire.

**Daniel CHOLLET, Membre de l'OPE de l'Essonne**

En tant qu'homme de terrain, je dois dire que je ne me sens pas tout à fait à mon aise ici. Quoi qu'il en soit, je souhaite vous poser une question. Comment, depuis des bureaux, peut-on être efficace sur le terrain, notamment en matière d'agriculture ? Comment pourrions-nous nous y prendre pour favoriser une agriculture convenable, c'est-à-dire une agriculture d'adaptation ? Comment passer d'une fertilisation à une autre ? Comment mettre en place une agriculture de proximité ?

**Monique PETARD**

Tout d'abord, sachez que c'est un fantasme complet de penser que les personnels des services restent dans les bureaux. Il n'y a pas lieu d'opposer terrain et bureaux, pas plus qu'il n'y a lieu d'opposer la recherche et son application.

**Daniel CHOLLET**

Je ne les oppose pas.

**Michel PIEYRE**

Nous avons prévu de conduire une action autour du « bien manger » et du « manger bio ». Une réorganisation est nécessaire, pour sécuriser les filières et reconquérir des territoires. Il nous faut gagner la bataille du foncier en achetant des zones avant qu'elles ne soient loties. Des choix économiques ont été pris. Il convient, aujourd'hui, de les réorienter.

**Guy HASCOËT**

Trois régions se sont regroupées pour organiser la fourniture des cantines en bio. Par ailleurs, il ne sera pas possible de produire 20 % de bio si l'on continue à cultiver des OGM plein champ. Un important débat se prépare à ce sujet.

**Un participant**

Les syndicats se comportent-ils en alliés, dans la démarche de développement durable ?

Par ailleurs, *quid* de la future génération d'Agendas 21 et des plans climat ? Est-il prévu d'y faire figurer des indicateurs chiffrés ?

**Monique PETARD**

Pour ma part, je n'ai pas observé de secousse syndicaliste particulière. Au contraire, les Agendas 21 aident au décroisement, à la mise en commun et à la circulation de la parole.

Par ailleurs, nous sommes en train de mettre en place un bilan carbone. A mes yeux, les collectivités territoriales qui se sont impliquées avec volontarisme ont plutôt de l'avance. Elles sont donc outillées pour la mise en œuvre desdits plans climat.



**Jean SCHEPMAN**

Lorsque nous avons lancé la méthode Agenda 21, elle a séduit les syndicats – notamment dans la mesure où chacun est impliqué et où la hiérarchie est totalement absente.

Pour ce qui est du plan climat territorial, le département, la région, l'Etat et l'Ademe ont allié leurs efforts. Nous espérons signer un plan à la fin du mois de janvier et assurer ensuite ensemble une évaluation.

## Atelier 3 : Evaluer et pérenniser son Agenda 21

*Intervenants :*

*Marie-Pierre DIGARD, présidente d'ARENE Ile-de-France,  
Bruno PIRIOU, vice-président chargé de l'environnement, du développement durable et de la  
démocratie participative du Conseil général de l'Essonne,  
Christian RIQUELME, Adjoint au Directeur Général de l'Assemblée des Départements de France  
(ADF).*

*L'atelier était animé par Serge AGUILAR, Directeur Général Adjoint à la citoyenneté et à la  
qualité de vie du Conseil général de l'Essonne.*

### **Serge AGUILAR**

Cet atelier est consacré à l'évaluation et à la pérennisation de son Agenda 21. Pour ce faire, je vous propose de répondre à trois questions simples :

- pour quelles raisons devons-nous évaluer un Agenda 21 ?
- quelle méthode devons-nous employer ?
- par qui et pour qui cette évaluation doit-elle être réalisée ?

### **Marie-Pierre DIGARD**

L'ARENE est associée au Conseil Régional d'Ile-de-France et s'adresse aux collectivités territoriales. Je tiens à préciser que cet organisme ne doit pas être confondu avec l'Ademe. En effet, l'ARENE ne délivre pas de subventions. En revanche, elle accompagne les démarches innovantes de développement durable. A ce titre, la région Ile-de-France a voté une délibération visant à accompagner financièrement les collectivités territoriales qui s'engagent dans des opérations d'Agenda 21. Nous travaillons aujourd'hui avec une vingtaine de collectivités, sachant qu'il existe une trentaine de collectivités qui se sont inscrites dans une démarche Agenda 21 en région parisienne.

Il convient tout d'abord de préciser que l'évaluation n'est pas la première préoccupation des collectivités qui s'engagent dans cette démarche. Nous avons cependant constitué un groupe de travail qui rassemble neuf collectivités, auxquelles nous avons demandé de réfléchir à l'évaluation. Les travaux ne sont pas encore terminés, mais je peux d'ores et déjà vous présenter les problématiques qui se sont dégagées de la première réunion.

Plusieurs questions ont été posées.

- Les modalités de gouvernance doivent-elles intégrer la démarche d'évaluation ?

- Doit-elle rester interne ?
- Devons-nous évaluer les méthodes ou le processus ?

Il faut également déterminer si l'évaluation peut permettre d'améliorer la gestion du projet. L'évaluation doit aussi être l'occasion d'associer les habitants à l'Agenda 21 et de remobiliser l'ensemble des élus. En outre, il convient d'optimiser le travail des techniciens. Le but de l'ARENE Ile-de-France est d'apporter un savoir-faire aux collectivités en termes de méthodologie et d'outils. A ce propos, nous organisons trois journées de formation et un document support sera disponible au premier semestre 2008.

Pour conclure cette introduction et lancer le débat sur cette question, je remarque que certaines collectivités hésitent à entreprendre une démarche d'évaluation car elles la vivent comme une sanction. Or cette action doit être vue comme un moyen d'aider les collectivités.

### **Serge AGUILAR**

Nous devons déterminer si l'évaluation porte sur les méthodes ou le processus. Cette question a-t-elle été posée parmi les participants de cet atelier ? Faut-il mesurer les actions proprement dites ou leurs impacts sur l'environnement ?

### **Boris PETROFF, Délégué général Citoyenneté et Développement durable du Conseil général du Val-de-Marne**

Dans le département du Val-de-Marne, nous avons mis en place une structure similaire à celle de l'Agenda 21. Il était impératif de s'assurer que les engagements pris dans ce cadre avaient été tenus. Cette démarche était constructive mais il ne s'agissait pas d'une évaluation. Par exemple, nous avons dressé le bilan carbone qui pourra ensuite engendrer de nouvelles préconisations en la matière. La clef de la réussite consiste à fixer des objectifs concrets et donc facilement mesurables. Cela s'apparente à de l'évaluation statistique, qui peut venir en complément d'une enquête menée auprès des habitants.

### **Serge AGUILAR**

D'autres collectivités ont-ils mis en place une telle structure ?

### **Roger PUFF, membre de l'OPE de l'Essonne**

Je fais partie d'un groupe nommé par le Conseil général parmi la société civile, qui a participé à la rédaction de l'Agenda 21 du Conseil général de l'Oise.

### **Un participant du Conseil général des Côtes d'Armor**

Nous avons mis en place un observatoire dans les Côtes d'Armor, qui bénéficie d'un volet participatif. Il regroupe les représentants des acteurs départementaux.

### **Roger PUFF**

Notre rôle consiste à donner notre avis sur l'Agenda 21. Nous avons ainsi demandé des moyens d'évaluer les actions ainsi que les processus. En effet, il est nécessaire d'adopter une démarche de

progrès continu, d'où la nécessité de l'évaluation. Pour le moment, nous cherchons à identifier les bons indicateurs pour mesurer les impacts sur le développement durable. Je rappelle toutefois que l'Agenda 21 est composé de 105 actions. Chaque direction chargée de mener une de ces actions s'est dotée de deux indicateurs qui mesurent les résultats, et non les moyens. Nous avons d'abord utilisé les indicateurs choisis par les directions. Ensuite, nous avons été amenés à ajouter des indicateurs qui nous semblaient plus pertinents.

**Aurélié HIVET, Chargé de mission Développement durable du Conseil général de l'Oise**

Ce suivi est assuré par une sorte de gouvernance éclairée. En effet, l'observatoire est composé d'universitaires.

**Véronique SCHOLASTIQUE, Directrice adjointe à l'aménagement du territoire du Conseil général de l'Isère**

Nous avons défini, avec l'aide de stagiaires d'écoles spécialisées, 24 indicateurs qui vont nous permettre d'évaluer les actions qui intéressent le grand public, en sus de nos propres indicateurs. Avant de nous poser la question de l'évaluation, nous nous sommes également demandé si des actions auraient eu lieu sans la démarche Agenda 21. Il ne faut donc pas se concentrer uniquement sur les indicateurs.

Nous avons utilisé un nombre réduit d'indicateurs. Tout dépend de ce que la collectivité souhaite mesurer.

**Christian RIQUELME**

Nos outils d'évaluation devront être opérationnels au printemps 2008. L'ADF organisera deux journées de formation à destination des élus, afin de les sensibiliser dans ce domaine. Nous avons engagé notre réflexion en 2007, en associant le développement durable et la qualité. En effet, les travaux portant sur la qualité ne traitent jamais du développement durable, et inversement. Le Comité de labellisation des Agendas 21 s'est réuni le 2 octobre, mais les travaux ne sont pas encore connus. Je peux d'ores et déjà vous dire que quatre Conseils généraux sont bien classés.

**Serge AGUILAR**

Ce Comité dispose-t-il d'un référentiel ?

**Christian RIQUELME**

Non. En revanche, l'ADF aide cet organisme sur les questions de qualité. Nous avons constitué un groupe de travail qui s'est réuni pour la première fois le 17 janvier 2007 à Tulle. Il part du principe qu'il existe des points de convergence entre le développement durable et la qualité. En effet, ces deux thématiques alimentent des réflexions sur des préoccupations communes, à savoir la place du citoyen, la construction d'une véritable stratégie, la démarche d'amélioration continue et la nécessité d'évaluation.

Ce groupe de travail a fait appel au cabinet « *BMJ Ratings* » qui a effectué une étude qualitative des Agendas 21 qui sera présentée le 5 décembre, lors des entretiens territoriaux de Strasbourg. Des études universitaires sur l'évaluation sont d'ores et déjà disponibles sur le site Internet de l'ADF.

Par ailleurs, l'université de Nancy a rédigé un rapport consolidé bisannuel qui participe au troisième niveau de l'évaluation, après les processus documentaire et démocratique. Nous dévoilerons l'ensemble de nos travaux le 5 décembre à Strasbourg.

### **Bruno PIRIOU**

D'après mon expérience, la meilleure mesure d'évaluation est le degré démocratique. Après tout, l'Agenda 21 est lancé par et pour les citoyens. Il n'existe pas de recette unique, mais l'intérêt de ces assises nationales est d'échanger sur nos expériences. Dans cette même optique, le Conseil général de l'Essonne a organisé un débat avec les citoyens et a mis en place un observatoire participatif.

Il est difficile de trouver les moyens financiers de tenir nos engagements, du fait de la décentralisation. Or nous ne les respecterons jamais, si personne n'est là pour nous les rappeler. C'est la raison pour laquelle nous avons organisé des séances publiques, au cours desquelles les citoyens interpellent les élus en leur rappelant les engagements qu'ils n'ont pas respectés. Nous nous sommes mis sous le contrôle des citoyens, ce qui fait qu'au terme de quatre ans, nous avons respecté 80 % de nos engagements. La parole politique tenue est un bon indicateur.

Par ailleurs, nous nous sommes aperçus que des entreprises dans l'Essonne mettaient en place des actions de développement durable. Aussi avons-nous décidé de travailler en coopération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, mais également la CGT, dans la deuxième phase de l'Agenda 21. En revanche, nous n'avons pas encore trouvé la manière de mesurer les engagements que nous allons prendre dans cette étape. L'évaluation est une bonne chose, à condition qu'elle prenne en compte les citoyens. Nous devons leur donner la maîtrise des enjeux. Par ailleurs, les indicateurs sont simples à trouver. Nous pouvons mesurer la qualité de l'eau, le nombre de kilomètres en site propre, le nombre de pistes cyclables ou le tonnage des déchets. Les outils comme l'empreinte écologique ou le bilan carbone doivent être utilisés.

### **Serge AGUILAR**

Je retiens trois choses de votre discours. Tout d'abord, le contrôle des citoyens est primordial. Par ailleurs, nous avons besoin d'indicateurs concrets. Enfin, des indices synthétiques comme l'empreinte écologique sont nécessaires.

### **Christian RIQUELME**

La démarche de l'ADF est complexe. L'évaluation mise en place par la LOLF n'est pas suffisante car elle porte uniquement sur des critères financiers. En effet, il convient d'intégrer le développement durable dans nos préoccupations quotidiennes, ce qui a été l'une des conclusions majeures du Grenelle de l'environnement. Nous avons réussi à faire en sorte que l'Etat modifie la LOFL afin d'y intégrer le développement durable. Nous devons ensuite mettre en place des indicateurs par politique publique afin de les croiser avec des approches de développement durable. Il s'agit du premier niveau documentaire de l'évaluation.

Aujourd'hui, l'évaluation démocratique est en perte de vitesse, d'autant que les critères financiers ont pris l'ascendant sur les autres indicateurs. Ainsi, le deuxième niveau de l'évaluation doit absolument associer les citoyens. Un grand nombre de collectivités ne souhaitent pas mettre en place des observatoires participatifs. Or, à mon sens, ce deuxième niveau est indispensable. Nous pouvons accompagner la démarche d'Agenda 21 et la rendre pertinente en y associant les citoyens.

Enfin, le troisième niveau de l'évaluation consiste à dresser un état des lieux de l'ensemble des actions menées par les acteurs sur un territoire. C'est un travail de grande ampleur qui implique une réflexion complexe. Nous devons évaluer les améliorations de l'environnement sur un territoire donné.

**Marie-Lise BREURE-MONTAGNE, Chargée de mission Développement durable au Conseil général de Seine-et-Marne**

Un certain nombre de citoyens savent en quoi consiste la démarche qualité initiée dans de nombreuses entreprises. Selon moi, les trois niveaux de l'évaluation, à savoir documentaire (mesurer les engagements tenus), démocratique (intervention des citoyens) et territoriale, sont intéressants, mais il manque l'autoévaluation. En effet, les acteurs doivent s'approprier cette démarche. Ce n'est pas le cas pour les indicateurs de la LOLF qui ont été très peu utilisés.

**Bruno GALLARATI, Membre de l'OPE de l'Essonne**

L'observatoire participatif de l'Essonne a évalué les différents engagements du département en utilisant des fiches techniques, mais également en organisant une séance de questions/réponses avec les services. Nous avons évalué les actions ainsi que les politiques, dont l'objectif doit être clairement établi. Par ailleurs, il est nécessaire d'identifier les obstacles des engagements. Dans tous les cas, il est difficile de recueillir toutes les informations. La transversalité est donc nécessaire pour une évaluation efficace. La mise en place des normes de qualité des entreprises, si noble soit-elle, a déshumanisé le travail. Certaines entreprises obtiennent des labels de qualité alors qu'elles proposent des produits peu écologiques. Enfin, nous devons évaluer la pertinence d'une action politique dans le cadre du développement durable. Selon moi, il existe une dichotomie entre la labellisation et le développement durable.

**Till HARRES, Chargée de mission Développement durable au Conseil général des Côtes d'Armor**

Comment les séances publiques entre le Conseil général de l'Essonne et les citoyens se déroulent-elles ? Les questions sont-elles préparées à l'avance ?

**Bruno PIRIOU**

Le bilan de l'OPE est remis sur table en séance. Il n'y a pas d'interpellation frontale lors des séances publiques. En effet, la présentation du bilan de l'observatoire participatif donne lieu à des débats de bon niveau entre élus.

Les séances publiques sont ennuyeuses, en règle générale. Les plus intéressantes sont celles qui se déroulent en présence du citoyen.

**Aurélie HIVET, Chargée de mission développement durable au Conseil général de l'Oise**

Comment le Conseil général de l'Essonne a-t-il géré la restitution des propositions des citoyens ?

### **Bruno PIRIOU**

Si cela ne tenait qu'à moi, l'observatoire participatif des engagements de l'Essonne aurait perduré. Des forums participatifs ont été organisés sur le développement durable, mais également sur la jeunesse. 300 propositions ont été rédigées et nous avons demandé aux citoyens de suivre ces engagements. Des réunions entre ces bénévoles et des agents départementaux ont été organisées. Une délégation « développement durable » a ensuite été mise en place. 60 pilotes étaient chargés de surveiller nos engagements et l'observatoire participatif se réunissait tous les mois pour évaluer nos actions.

C'est la fracture politique, qui a amené Jean-Marie Le Pen au deuxième tour des présidentielles de 2002, qui nous a poussé à organiser ces forums participatifs. En effet, l'élu, tout comme l'ingénieur formé, ne sait pas tout. Nous devons nous fier au citoyen qui est, en quelque sorte, l'expert du quotidien. Ces forums ont donné lieu à des débats politiques enrichissants. Nous devons trouver le moyen de toujours favoriser et faciliter les relations entre élus et citoyens.

### **Olivier JACQUIN, Conseiller général délégué à l'environnement au Conseil général de Meurthe et Moselle**

Imaginez un Président de Conseil général qui, après avoir mis en place un Agenda 21, s'aperçoit, à la veille des élections, que tous les indicateurs sont au rouge. Quelle sera sa réaction selon vous ? La véritable évaluation réside dans le suffrage universel. La participation citoyenne, selon moi, ne supprime pas le pouvoir des élus, mais permet de placer l'intérêt général au cœur de la démarche de développement durable. Les exemples réussis de démocratie participative sont rares, mais exemplaires.

### **Pierre MAILLE, Président du Conseil général du Finistère**

Pour moi, un Agenda 21 s'inscrit dans une démarche de progrès. Par conséquent, les collectivités n'ont rien à craindre de l'évaluation. Le Conseil général du Finistère a confié notamment cette tâche à l'agence « *BMJ Ratings* ». En revanche, nous n'avons pas trouvé d'agence pour réaliser un bilan carbone dans notre collectivité. Nous travaillons également avec l'Université sur l'évaluation de l'impact de nos actions. Cette démarche ne doit pas être vue comme une sanction. Il serait par ailleurs intéressant de mutualiser nos initiatives dans ce domaine.

### **Boris PETROFF, Délégué général Citoyenneté et Développement durable du Conseil général du Val-de-Marne**

Les citoyens évaluent l'action publique à travers les indicateurs fournis par les collectivités. Par conséquent, il est difficile d'obtenir une évaluation objective. C'est la raison pour laquelle nous avons mis un terme à notre observatoire participatif. Nous avons besoin d'indicateurs objectifs. A ce titre, le travail du Conseil général de l'Isère est exemplaire.

La démocratie participative doit être renforcée. Cela oblige les agents des départements et les cadres de la fonction publique territoriale à être porteurs de la pensée politique. Nous devons donc repenser le management participatif. Les agents doivent être capables de comprendre la pensée politique des élus et de répondre aux questions des citoyens.

Nous rédigeons une charte de la concertation, avec une quarantaine d'agents départementaux. Dans le même temps, nous avons constitué un groupe de citoyens afin qu'ils nous fassent part de leurs attentes en matière de démocratie participative. Nous devons identifier les freins de cette démarche.

**Michel HORTOLAN, Chargé de mission Développement durable au Conseil général de Charente/IFREE**

Je souhaite réagir à l'intervention du représentant du Conseil général de l'Isère, qui me paraît très importante. La première partie de l'atelier a été consacrée au contrôle pour lequel nous disposons d'outils performants. Vous vous basez sur des référentiels stables et très utiles, comme le bilan carbone. Mais le propre de l'évaluation est de favoriser la mise en mouvement. Par conséquent, les référentiels doivent être évolutifs. La créativité et l'implication sont donc primordiales dans l'évaluation. En outre, cela permettrait de renforcer la transversalité.

**Un participant**

Nous organisons un colloque sur le développement durable qui porte sur plusieurs axes, et en particulier sur la gouvernance et la pertinence de l'action de la collectivité dans la lutte contre le changement climatique. La collectivité doit mener des actions sur son périmètre administratif, mais également sur un territoire plus vaste. Se pose donc la question de l'évaluation du citoyen.

**Bruno GALLARATI**

Nous ne nous sommes pas contentés des indicateurs donnés par le Conseil général. En effet, de nombreux citoyens qui ont participé à cet observatoire proviennent d'associations impliquées dans ce domaine. Cela explique en partie la perte de vitesse de cet observatoire, car la deuxième phase de l'Agenda 21 implique la participation des associations sur le développement durable. Or leurs membres avaient alors moins de temps à consacrer à l'observatoire. Les transports publics sont certes importants, mais constituent davantage une réponse à la demande sociale et économique qu'au développement durable.

**Serge AGUILAR**

Il y a 95 % de chances pour que le Président du Conseil général qui se retrouve dans la situation évoquée par Monsieur Jacquin, dissimule les indicateurs, d'où l'importance de la participation des citoyens dans l'évaluation. La pédagogie dans ce domaine doit être développée, ce qui nécessite une attitude professionnelle, mais également un certain nombre de principes d'action. Nous n'avons pas encore trouvé d'indicateurs objectifs, mais le croisement proposé par le Conseil général de l'Isère me semble pertinent. Les cadres sont prêts à répondre aux attentes de la population en termes de développement durable. A ce propos, un observatoire de l'environnement a été créé en Essonne et nous travaillons avec les citoyens et les associations.

**Bruno PIRIOU**

Chaque délibération environnementale du Conseil général de l'Essonne est étudiée par l'observatoire participatif.



*Deuxième Journée*  
*Vendredi 16 Novembre 2007*

## Table ronde :

# « La prise en compte du réchauffement climatique : quelle réponse départementale face aux enjeux ? »

### *Intervenants :*

*Guy HASCOËT, consultant, ancien secrétaire d'Etat à l'économie solidaire et « grand témoin » de la 4<sup>ème</sup> édition des assises nationales des Agendas 21 départementaux,*

*Yves CONTASSOT, adjoint au Maire de Paris chargé de l'environnement,*

*Jean SCHEPMAN, vice-président du Conseil général du Nord chargé de l'environnement, du cadre de vie, de la politique de préservation de l'eau et de l'Agenda 21,*

*Jacques PERREUX, vice-président du Conseil général du Val-de-Marne chargé de l'eau, de l'assainissement et du développement durable,*

*Monique PÉTARD, conseillère générale de l'Hérault délégué à l'Agenda 21,*

*Alain CARMENT, conseiller général de Seine-Maritime en charge des énergies renouvelables et du développement durable,*

*Lionel PREVOST, vice-président du Conseil général de l'Eure chargé de l'environnement, de l'économie, de l'agriculture et du tourisme,*

*Jean-Yves LE DEAULT, président de la mission d'information sur l'effet de serre à l'Assemblée nationale.*

*La table ronde était animée par Denis CHEISSOUX, journaliste producteur de « CO2 mon amour » sur France Inter.*

## **.I Introduction**

*Un film documentaire, Le Défi pour la Terre, réalisé par la fondation Nicolas Hulot, est projeté aux participants.*

### **Denis CHEISSOUX**

Ce film pose au fond la question de savoir quel visage nous souhaitons donner à ce 21<sup>ème</sup> siècle. Les intervenants d'aujourd'hui possèdent des éléments de réponse. En effet, même si la France ne représente que 4 % des émissions des gaz à effet de serre dans le monde, ce n'est pas rien. De fait, nous avons dérégulé le thermostat de notre planète. En dépit de témoignages relativisant ce constat, les 2 500 climatologues et scientifiques du GIEC vont dans le même sens : la menace de l'effet de serre est importante et objective. Monsieur Hascoët, quelles seront les conséquences de ce phénomène sur l'être humain ?

## **Guy HASCOËT**

Nous avons des difficultés à mesurer la réalité de ce qui nous attend. Nous entrons dans l'ère de l'énergie chère. Les coûts s'envolent, faisant apparaître un certain nombre de tensions. Des secteurs entiers sont déjà soumis à l'inflation. Encore cela concerne-t-il les pays pouvant discuter de leur niveau de développement. Mais les conséquences les plus dramatiques des excès humains sont bien entendu la raréfaction des ressources de survie, et en particulier de l'eau. Par exemple, au Bangladesh, ce sont 80 % de la population qui risquent de se retrouver en zone saline.

J'ajoute que 40 % de la population mondiale vit sur un littoral et 60 % à moins de 100 kilomètres du littoral. Toute cette population se trouve menacée à échéance de 50 à 100 ans. Les scientifiques du GIEC prévoient d'ici à la fin du siècle une augmentation de la température oscillant entre 1,8 et 4 degrés. De ce point de vue, l'analogie avec la température du corps humain est éclairante. Deux degrés de plus à l'échelle planétaire représentent une augmentation très importante, d'autant que cette augmentation doit intervenir très rapidement. Notre ennemi est invisible et son action est cumulative.

## **Denis CHEISSOUX**

Monsieur Contassot, quel est votre sentiment sur l'aspect social de ce phénomène ?

## **Yves CONTASSOT**

Le film de Nicolas Hulot, comme celui d'Al Gore, passe sous silence le rôle et la place des politiques publiques, ce qui est regrettable. Si chacun doit effectivement modifier son comportement à l'échelle individuelle, chaque élu a une autre responsabilité, qui est d'agir dans les instances et les collectivités publiques afin que les politiques changent. C'est ce que nous avons tenté de faire à Paris avec notre plan Climat. Cela nous a pris trois ans. Lancé en novembre 2004, le plan a d'abord été fort peu médiatisé. Néanmoins, il a fini par être adopté à l'unanimité, toutes tendances politiques confondues. Cela traduit, me semble-t-il, une prise de conscience générale des élus ; il est désormais convenu que l'on ne peut se contenter de parler sans agir.

## **.II Ville de Paris : une intégration volontariste du social au développement durable**

Nous avons beaucoup insisté sur deux aspects. Le premier concerne les mesures techniques, telles que la réduction de 10 % des déplacements des agents de l'administration ou la diminution de 40 % des émissions de nos bâtiments dans les 12 ans qui viennent. Nous avons de surcroît beaucoup insisté sur les aspects sociaux. Nous prenons aujourd'hui conscience du lien étroit existant entre inégalités sociales et inégalités environnementales. L'une de nos priorités est de réhabiliter les 55 000 logements sociaux les plus « énergivores » dans les 12 ans qui viennent. Notre objectif est que les charges en soient divisées par deux. L'opération sera très coûteuse mais elle en vaut la peine. Cela étant, ces actions ne suffisent pas. Il conviendra de travailler plus en amont, notamment en investissant les économies réalisées sur l'isolation et l'électroménager. Nous aiderons les personnes à acheter les appareils les moins consommateurs. Cette dimension sociale est un peu nouvelle dans le plan Climat. Mais si nous ne l'intégrons pas à notre plan de lutte contre le dérèglement climatique, nous ne pourrions pas mobiliser la population.

**Denis CHEISSOUX**

La ville de Paris souhaite réduire de 25 % les émissions globales de CO<sub>2</sub> d'ici à 25 ans à Paris. Cette ambition est très grande. Comment vous y prenez-vous pour faire vivre ce plan Climat ?

**Yves CONTASSOT**

Nous comptons 46 000 fonctionnaires titulaires. Nous ne pouvons donc pas modifier les politiques si nous n'associons pas les personnes en amont. Nous avons donc présenté aux citoyens la situation, pour leur recueillir leurs suggestions. Or, leur première réaction a consisté à nous demander d'être exemplaires nous-mêmes en tant que collectivité. Les agents se sont alors demandé ce qu'ils pourraient faire dans leur ville pour mobiliser davantage leurs concitoyens.

Tout d'abord, il convient de changer nos méthodes de fonctionnement financier, c'est-à-dire qu'il nous faut raisonner en coût global. Le second élément est le partage des gains : une partie des économies réalisées a vocation à rester dans les directions pour qu'elles investissent dans le cadre du plan. Cette marge de liberté supplémentaire est un moteur de l'action. Enfin, il convient d'acquérir les bons réflexes au travail pour pouvoir les développer chez soi.

**Denis CHEISSOUX**

Le besoin d'exemplarité se manifeste aussi dans les pays en voie de développement. Ces derniers nous enjoignent à être plus exemplaires, avant de s'engager eux-mêmes dans pareille démarche. Les pays occidentaux doivent ainsi diviser par quatre l'émission de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

**Guy HASCOËT**

Pour ne prendre qu'un exemple, les Américains du Nord consomment 8,5 tonnes équivalent pétrole par an et par habitant, contre 0,5 en Inde et une unité en Chine. Or, nous prévoyons qu'il y aura environ deux milliards de Chinois dans 50 ans. Cette projection fait également état d'un doublement du nombre d'Indiens. Ces populations vont naturellement élever leur niveau de consommation énergétique annuelle.

L'objectif du « facteur 4 » est donc de nous obliger à mener des actions visant à diviser nos émissions. Dans l'état actuel des techniques dont nous disposons – énergies renouvelables et de substitution -, nous pouvons les réduire de 40 %. Cela étant, il faut être optimiste. Nous devons parier que chemin faisant, nous serons aidés par des ruptures technologiques. Pour autant, les petits gestes comptent. Par exemple, le bouton infrarouge pourrait exister dans toutes les pièces des habitats et permettre une économie substantielle d'électricité sur le territoire.

**Denis CHEISSOUX**

Monsieur Contassot, qu'est-ce qu'un plan Climat comme le vôtre devrait garantir ?

**Yves CONTASSOT**

Il doit en premier lieu garantir que nous vivions mieux à long terme. Le reproche principal que j'adresse à notre parti politique est sa vision catastrophiste et dramatisante de la situation. Aujourd'hui, nous avons surtout besoin de dire comment nous vivrons mieux demain, comment

nous retrouverons des marges de manœuvre pour accéder à un mieux être. Si nous ne savons pas donner envie, nous ne pourrions pas changer les comportements.

Par exemple, pouvoir se promener en ville sans risque de se faire renverser par les voitures est un mieux-être. C'est pourquoi 30 % des usagers de la voiture doivent bénéficier d'une offre de transports en commun de qualité ; d'autant que les investissements dans les transports en commun sont dérisoires au plan budgétaire. Ils représentent 1 % seulement du PIB de l'Ile-de-France. Ils doivent revenir au niveau où ils étaient il y a vingt ans.

En somme, il convient de retrouver un espace public partagé et convivial, au lieu d'être « ghettoïsé » chacun chez soi. Notre plan vise au fond un « mieux vivre ensemble » et un véritable partage de la ville entre toutes les catégories sociales et toutes les classes d'âge. La ville devient l'enjeu essentiel du vivre ensemble.

### **.III Le patrimoine bâti et l'intervention départementale en matière de déplacement**

**Denis CHEISSOUX**

Monsieur Schepman, comment prend-on en compte ce réchauffement climatique chez vous ?

**Jean SCHEPMAN**

Je précise tout d'abord que je suis membre d'une instance interdépartementale d'évacuation des crues d'un polder. 100 000 hectares sont concernés. Or, notre système d'évacuation ne fonctionne plus dans le Nord et dans le Pas-de-Calais et l'Etat nous abandonne. La préfecture refuse à certains maires des communes de nos cantons la possibilité de bâtir de nouvelles constructions. Les habitants du Nord commencent à comprendre en quoi consiste le changement climatique. Ils s'interrogent sur la pérennité de leur village à échéance de quelques décennies. Il est donc grand temps que les politiques évoluent.

Notre défi est très ambitieux. Fin 2010, nos 430 bâtiments devront consommer 50 % d'énergie et de flux en moins. Nous avons économisé 850 000 euros cette année. Et nous allons réinvestir les sommes ainsi collectées dans l'économie d'énergie.

Les agents sont de plus en plus impliqués dans les mesures politiques et dans l'action de sensibilisation des citoyens. Nous signerons le plan Climat le 30 janvier à Dunkerque, pour le Nord Pas-de-Calais. La mobilisation est très forte. Aujourd'hui, il nous faut obtenir du Ministre de l'Environnement que tous les collèges français soient équipés en photovoltaïque. Plus généralement, si EDF rachetait notre énergie, nous pourrions mettre en place une filière photovoltaïque en France. Nous mènerons à bien notre plan Energie dans les quatre ans qui viennent. Par ailleurs, nous avons prévu de planter un million d'arbres en trois ans.

## **.IV Un enjeu clé pour le Val-de-Marne : la préservation de l'eau**

### **Jacques PERREUX**

La moitié de la population du Val-de-Marne habite à moins de deux kilomètres de l'eau. Cela est lié aux très importantes boucles de la Marne. 37 villes sur les 47 du département sont au bord de l'eau. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons créé un festival de l'eau.

### **Denis CHEISSOUX**

Nous savons que les périodes de sécheresse et d'inondation seront plus nombreuses. Comment les anticipez-vous ?

### **Jacques PERREUX**

Nous essayons d'entrer dans une ère de pédagogie et d'exemplarité. En matière de nouvelles énergies, je viens d'inaugurer le forage d'un puits de géothermie dans le Val. Cela représente 200 000 tonnes de CO<sub>2</sub> en moins et 70 000 logements chauffés. Cette énergie représente encore 1,6 million de mètres carrés de panneaux solaires. Nous disposons donc de ressources appréciables. Pour le puits que nous avons inauguré, nous avons foré à 1 750 mètres de profondeur. Certes, l'investissement est important, mais il sera rentabilisé sur 10 à 15 ans. De plus, la région couvre désormais les risques. De manière générale, nous vivons dans une région où il faut plutôt parler de dérèglement que de réchauffement climatique. Néanmoins, nous ne mesurons pas encore combien la gestion des eaux de pluie nous coûte en énergie.

### **Denis CHEISSOUX**

Monsieur Contassot, vous connaissez bien ce problème.

### **Yves CONTASSOT**

Oui, nous sommes d'abord obligés de bâtir d'énormes cathédrales de stockage de l'eau sous Paris, pour éviter les inondations. Ces investissements préventifs sont colossaux. De plus, la gestion de ces eaux engendre un second coût, car elles partent à l'assainissement pour rien. Elles ne sont réutilisées ni pour l'arrosage ni pour les toilettes. Nous n'avons pas encore obtenu l'autorisation du préfet. En revanche, les citernes de récupération d'eaux de pluie permettent aux jardins une totale autonomie et une autosuffisance de l'arrosage.

### **Jacques PERREUX**

De notre côté, nous sommes en train de construire des stations d'épuration pour eaux usées et eaux pluviales, qui sont très coûteuses, car elles mélangent les eaux propres et les eaux usées. Nous menons à cet égard deux expérimentations importantes. La première consiste à équiper tous les volontaires du Val-de-Marne sujets à inondation de bassins individuels de récupération des eaux de pluie. Nous leur apprenons l'apprentissage de déconnexion de la gouttière, afin que les eaux n'aillent pas dans les égouts, mais rechargent la nappe. Nous étudions par ailleurs les conséquences de ces comportements citoyens sur nos propres réseaux. Cette étude sera menée sur deux ans. Avant même de connaître le résultat technique, nous nous apercevons déjà d'un changement très

important au niveau des citoyens. Ces derniers ont le sentiment de pouvoir agir sur l'amélioration de leur environnement.

**Yves CONTASSOT**

Nous attendons impatiemment la sortie du décret permettant la récupération de l'eau de pluie et leur utilisation dans les maisons. Cette demande a été déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2006. Nous souhaitons qu'elle aboutisse au plus vite.

**Monique PETARD**

Il faudra bien que le cadre réglementaire évolue et anticipe la ville nouvelle, afin que nous ne soyons pas confrontés à des déclarations ubuesques concernant les habitudes de telle ou telle population. Il faut vaincre la résistance au changement des administrations d'Etat.

**Jacques PERREUX**

Afin que l'eau soit un bien commun, nous devons faire en sorte que les citoyens prennent conscience de son importance. Dans cette perspective, nous venons de lancer un grand chantier qui nous permettra non seulement de récupérer toutes les eaux de pluie sur un bassin versant, mais aussi de les traiter sur place, sans les rediriger vers la station d'épuration. Nous contribuerons ainsi à atteindre un bon état écologique en 2015. Grâce à ce procédé, nous devrions pouvoir limiter de 600 tonnes l'émission de produits nocifs. Nous menons cette opération en partenariat avec le SIAP, qui lui a donné le statut d'expérimentation. Cette innovation est un premier pas. Les volumes sont bien entendu modestes, mais en cas de succès, le système pourrait être développé.

## **.V Le plan départemental Energie de Seine Maritime**

**Denis CHEISSOUX**

Monsieur Carment, vous avez mis en place un plan départemental d'énergie, adopté en octobre 2006. Pouvez-vous nous rappeler les principales étapes de cette mise en place ?

**Alain CARMENT**

Nous avons conçu notre démarche essentiellement en interne. Elle est liée au changement de l'exécutif survenu en 2004. Le Président a très fortement porté le projet. Je vais rapidement vous présenter trois des outils que nous avons utilisés. Tout d'abord, le département se doit d'être un maître d'ouvrage exemplaire. Depuis trois ans, nous respectons les normes HQE. C'est en matière de gestion de l'énergie que nos exigences sont les plus rigoureuses. Actuellement, 15 opérations de reconstruction de collège sont lancées dans notre département, conformément à l'objectif que nous nous étions fixé. A cela, il convient d'ajouter la construction de la bibliothèque départementale. La construction des nouveaux centres éco-sociaux s'inspire du même schéma.

**Denis CHEISSOUX**

Quels critères de construction avez-vous sélectionnés ?

## **Alain CARMENT**

Nous avons retenu les critères suivants : une faible consommation d'énergie, la nature des matériaux, l'isolation, à la fois acoustique et thermique, et tout ce qui facilite l'appropriation du projet par les équipes éducatives et les collégiens. Nous avons lancé un audit des performances énergétiques des 500 bâtiments existants du département. Un plan de travaux sera engagé sur cette base. L'hôtel du département fait, pour sa part, l'objet d'un bilan carbone. Notre philosophie consiste à inciter la population par l'exemplarité de notre comportement institutionnel.

Le second outil que nous utilisons est le logement social. Le département a considéré que la maîtrise des charges énergétiques de logement était une priorité. En partenariat avec les bailleurs sociaux, la région de Haute-Normandie et le département de l'Eure, nous avons décidé d'accompagner financièrement les diagnostics énergie et les surcoûts à maîtrise d'ouvrage. Nous avons par ailleurs lancé un appel à projet à destination des bailleurs sociaux, pour mener sept à dix opérations de construction de logements HQE, soit 250 logements en Seine Maritime. Enfin, chacun sait que les transports sont particulièrement consommateurs d'énergie. Nous avons donc lancé l'opération « J'arrive à deux euros », consistant à fixer le coût de tous nos déplacements dans le département à deux euros. En un an, la fréquentation de nos lignes a augmenté de 85 %.

Nous souhaitons ramener à terme vers les lignes régulières existantes un maximum de voyageurs potentiels. Nous avons aussi créé un Pass Jeune permettant aux moins de 25 ans de circuler toute l'année avec les transports départementaux pour 31,40 euros.

## **.VI Le Plan Climat de l'Eure coordonné avec la région et le département de Seine-Maritime**

### **Denis CHEISSOUX**

Daniel Prévost, quelles ont été les pratiques mises en place dans le département de l'Eure ?

### **Lionel PREVOST**

Je reviens brièvement au début de l'échange : nous observons effectivement depuis un certain temps que c'est toujours la responsabilité individuelle qui est mise en avant. Néanmoins, j'ai l'impression que cette valorisation tend à exonérer les acteurs publics de leurs responsabilités.

Au quotidien, nous travaillons beaucoup avec le Conseil régional et les départements, afin de définir des contenus qui convergent. Nous avons tenté de lancer une politique globale. Nous venons de voter un plan Climat très conséquent, avec un volet économique et social. Le département de l'Eure a pris une délégation à la pierre, favorisant ses investissements dans ce domaine. Nous venons également de mettre en place un Conseil départemental en architecture, avec un ingénieur dédié. Nous menons enfin une politique active en matière d'agriculture. La prise de conscience du milieu agricole est désormais effective. Nous sommes aujourd'hui soumis au plan Natura 2000, mais au lieu de subir ce plan, nous avons décidé d'être chef de file de l'élaboration de ses documents et d'assurer, avec les partenaires, les politiques à mettre en place. Nous avons adhéré à la Charte nationale et mis en place une taxe sur ces questions.

La problématique agricole est délicate dans notre département. Elle requiert une grande cohérence d'action. Le milieu agricole était traditionnellement opposé à toute initiative de nature écologique.



La résistance est encore grande aujourd'hui. Nous travaillons actuellement sur l'agriculture privée, en concertation avec l'Agence de l'eau. A partir d'une cartographie des sols, nous pourrions déterminer les quantités souhaitées à chaque endroit.

**Denis CHEISSOUX**

Comment sensibilisez-vous la population au plan Climat, pour qu'elle se l'approprie ?

**Lionel PREVOST**

Nous essayons d'associer les personnes à chaque étape de notre travail. Par exemple, 450 citoyens ont assisté à un colloque organisé sur le logement. Nous tentons de rassembler tout le monde, y compris les contestataires les plus virulents, de façon à ce que tout soit dit. Ces échanges ouvrent ainsi la voie à de nouvelles politiques. Nous avons également mis en place un Conseil départemental économique, auquel le plan Climat a été soumis. S'agissant des transports, nous avons mis en place le système « J'arrive à deux euros » dans la partie la plus rurale du département.

## **.VII Restitution et mise en perspective**

**Denis CHEISSOUX**

Monsieur HASCOËT, quelles réflexions vous inspirent ces différents témoignages ?

**Guy HASCOËT**

Je suis très intéressé par la tonalité de ce que je viens d'entendre. Je crois effectivement que la prise de responsabilité des grandes collectivités est un moment clé de l'action collective.

En ce qui concerne l'agriculture, nous ne pouvons nous projeter à 25 ou 30 ans en croyant que nous pourrions poursuivre la même logique agricole que celle qui prévaut actuellement. La fonction fondamentale de l'agriculture est de contribuer à l'alimentation de nos concitoyens. Cela implique que l'agriculture soit mise à l'abri de la secousse pétrolière. Si la recommandation est simple, sa mise en œuvre peut s'avérer extrêmement compliquée.

Nous nous situons encore aujourd'hui dans des logiques de fuite en avant. Nous devons nous demander quels potentiels de ressources se trouvent dans le monde agricole, lui permettant d'être autonome dans sa capacité de production. Il faut donc se préparer à internaliser un certain nombre de fonctionnements dans une optique moderne. A cet égard, il est important qu'une collectivité puisse trouver dans son patrimoine et ses agents les moyens d'agir. De surcroît, il faut communiquer plus clairement, notamment sur la consommation d'énergie. Toute collectivité doit savoir les quantités précises d'énergie allouées à chaque usage, sans quoi elle ne pourra pas conduire de politique réellement efficace. Une approche chiffrée permettra d'identifier les niches pour lesquelles nous pouvons décider de la mise en place de grandes politiques publiques. Il s'agit de mettre en évidence, dans chaque secteur, les éléments de politique qui peuvent donner lieu à des actions efficaces. Nous avons aujourd'hui besoin d'un débat plus nourri entre régions, départements et collectivités locales ou intercommunales. Chacun doit définir ce qu'il prend en charge, de manière à ce que la synergie réalisée permette une accélération de la prise en charge du problème.

## **Yves CONTASSOT**

Dans cette perspective, j'ajouterais que nous devons acquérir le droit d'aller au-delà de ce que la loi nous impose. Par exemple, le plan Climat ne prévoit aucune construction neuve de plus de 130 kilowatts heure par an et par mètre carré. Cette limite est absurde. J'ai plaidé auprès du Ministre pour qu'il nous autorise à faire mieux que le seuil légal, parce que nous en sommes capables.

## **.VIII Les enjeux mondiaux du réchauffement climatique**

### **Denis CHEISSOUX**

Monsieur Jean-Yves Le Déaut, quel est votre sentiment sur ce qui vient d'être dit ? Comment concevez-vous l'articulation des actions collectives entre les régions, les départements et les communes ?

### **Jean-Yves LE DEAUT**

Le travail sur les Agendas 21 départementaux est tout à fait nécessaire. Le droit à l'expérimentation est selon moi la priorité majeure pour le siècle qui vient. Nous sommes dans l'obligation de faire rapidement des efforts sur ce plan, sans quoi nous irons droit dans le mur.

En effet, pour de nombreuses raisons, nous n'allons pas à un rythme permettant d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le Grenelle de l'environnement. L'augmentation de la demande d'électricité dans notre pays croîtra de 1,3 % par an jusqu'en 2012, puis de 1 % par an jusqu'en 2020. Les quatre secteurs - industrie, agriculture, transports et résidentiel tertiaire - n'ont pas tous progressé dans la réduction de consommation. C'est paradoxalement dans l'industrie que la baisse de la consommation d'énergie est la plus sensible et cela n'est pas seulement dû à la désindustrialisation. L'énergie classique coûtant de plus en plus cher, les industriels ont investi dans des énergies moins onéreuses.

Nous devons apporter plus d'explications, de sensibilisation et d'expérimentations. C'est en parvenant à convaincre que nous traiterons ce problème.

S'agissant du logement, je crois que nous pouvons déjà faire de l'expérimentation. Je suis ainsi persuadé que nous pouvons faire mieux que ce que prévoit le règlement thermique 2005. Pour les bénéficiaires des logements sociaux, l'abaissement des charges est très conséquent. Lorsque nous sommes capables de financer de la construction neuve, nous voyons fondre les charges de 50 % sur l'eau et de 35 % sur le chauffage.

En second lieu, il faut effectivement demander à l'Etat que la promulgation des décrets soit plus rapide. Plutôt que de donner des réductions sur la TIPP aux agricultures, nous pourrions déjà leur donner l'autorisation d'utiliser des huiles brutes. Il convient de valoriser les parties de la biomasse déjà présentes, ou la seconde génération de biomasse, par gazéification ou hydrolyse enzymatique d'un certain nombre de végétaux. Aujourd'hui, tout le monde décrie la biomasse. Toutefois, même si elle ne résout qu'une petite partie de nos problèmes de transport, ce sera déjà une bonne chose.

Par ailleurs, nous ne soutenons pas assez les filières de biogaz dans notre pays. Les Agendas 21 élargissent nos possibilités dans ce domaine.

Nous devrions prendre plus fortement en compte la dimension climat dans les marchés publics, à travers un cahier des charges. Cela implique d'effectuer systématiquement un bilan carbone dans les études d'impact environnementales. Cela doit se faire non seulement pour le logement, mais aussi pour le patrimoine et pour tout ce qui est réalisé par les départements. Nous pourrions alors accélérer la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le résidentiel tertiaire.

## **.IX Echanges avec la salle**

### **Jean WORMS, Chargé de mission Développement durable au Conseil général des Deux-Sèvres**

Je souhaitais faire deux remarques. Tout d'abord, comment trouver le bon équilibre entre automatisation et responsabilisation ? L'expansion de la technologie pourrait à terme occulter la nécessité d'une responsabilisation individuelle.

Par ailleurs, lorsque nous parlons d'énergies renouvelables ou de matières premières secondaires, nous ne parlons jamais des limites de la logique de substitution. Nous savons très bien qu'actuellement, la production d'énergies renouvelables ne compense qu'une fraction infime de l'augmentation de la demande en énergie. Ne faisons-nous pas fausse route en nous donnant l'illusion que les énergies renouvelables pourvoient à tout ?

### **Yves CONTASSOT**

Je crois que nous ne pouvons pas faire du renouvelable si nous ne décidons pas en parallèle une réduction sensible de la consommation. Dans notre plan, il n'est pas question que nous remplacions une consommation d'énergies traditionnelles par des énergies renouvelables. Si nous ne changeons pas nos comportements, qui se traduisent par une demande croissante de consommation, nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

S'agissant de l'automatisation, vous avez raison, mais en partie seulement. Nous sous-estimons la recherche sur ces points en France. Par exemple, l'industrie automobile française s'engouffre actuellement dans une logique suicidaire, en misant tout sur le diesel. Il incombe à l'Etat et aux entreprises de conduire la recherche dans les bons secteurs, de façon à ce que des énergies alternatives soient proposées.

### **Jean SCHEPMAN**

Afin de responsabiliser les personnes, notamment dans les collèges, les enfants dès le CM2 ainsi que les professeurs, sont associés à la conception du projet. En ce qui concerne les énergies renouvelables, le Président Sarkozy a annoncé que la recherche devra bénéficier du même niveau de financement que celui alloué à l'énergie nucléaire. J'espère que cet engagement sera respecté.

### **Daniel CHOLLET, Membre de l'OPE de l'Essonne**

En tant qu'ancien agriculteur des Deux-Sèvres, je m'inquiète pour l'avenir des agriculteurs.

### **Monique PETARD**

Il est difficile de parler des agriculteurs en général. Je distinguerais pour ma part les exploitants agricoles, tels que les céréaliers de la Beauce, des personnes qui se définissent comme des paysans. Les réponses de la branche professionnelle ne sont pas les mêmes selon les catégories considérées. Les pratiques, les surfaces et les engagements diffèrent. En outre, nous avons aujourd'hui connaissance de plusieurs expériences. Dans certains secteurs, nous sommes obligés d'intervenir pour dépolluer les rivières, ce qui génère des coûts importants. Si nous cherchions à généraliser en France les aides à une agriculture respectueuse de l'environnement, nous serions encore en deçà des investissements consentis pour la dépollution de l'eau. Un changement fort doit intervenir à ce niveau.

### **Denis CHEISSOUX**

A Munich, par exemple, les pouvoirs publics ont aidé tous les agriculteurs à passer en production Bio. Au lieu de dépolluer l'eau, ils la récupèrent sans aucun problème. En France, le problème est que 80 % des subventions vont aujourd'hui à 20 % des entreprises agricoles.

### **Olivier JACQUIN, Conseiller général délégué à l'environnement au Conseil général de Meurthe-et-Moselle**

Je suis paysan et je n'étais pas venu ici pour entendre un débat sur l'agriculture. La propension des intervenants à s'engager dans ce sujet manifeste en creux la difficulté à pénétrer le sujet du développement durable.

En général, dans les débats sur les questions environnementales, nous voyons souvent poindre une culpabilité de l'homme occidental, grand pollueur voué à expier sa faute par la souffrance. Cette attitude provient selon moi d'une confusion entre progrès et souffrance. Or, je crois que dans ce qui nous attend, beaucoup de perspectives sont profondément positives, comme le fait de laisser sa voiture au bénéfice des transports en commun.

L'intérêt de l'Agenda 21 est qu'il peut se combiner avec l'ensemble des agendas. Il porte ainsi un universalisme et développe une nouvelle forme de fraternité. A cet égard, je souhaiterais savoir comment, au niveau du département, l'on peut promouvoir les contacts avec les autres échelons.

### **Guy HASCOËT**

Aujourd'hui, nous parlons moins de l'outil Agenda 21 que des objectifs qu'il poursuit. L'exemplarité, la concurrence et la coercition sont des moyens pour les collectivités de travailler de concert avec d'autres échelons.

### **Jean-Yves LE DEAUT**

L'intégration de la dimension climat dans tous les documents est un projet majeur. Or, tous les Conseils généraux ne l'ont pas prévu dans leurs contrats de projet. Si dans les SCOT que nous mettons en place et dans tous les documents d'urbanisme, nous insérons ces préoccupations, la situation évoluera plus rapidement. Je vous invite par ailleurs à examiner les modes de consommation en circuits courts et en circuits longs. Vous constaterez qu'ils diffèrent beaucoup en

termes d'impact sur le climat. Le Grenelle de l'environnement a effectivement repris beaucoup de vos idées. Mais s'il ne les traduit pas par des applications pratiques, nous ne pourrons pas avancer.

Aujourd'hui, les systèmes de climatisation se développent de plus en plus et ils sont extrêmement coûteux. Nous devons poursuivre nos efforts pour sensibiliser les populations sur ces aspects. Nous n'atteignons pas nos objectifs en termes de construction de logements ; il faut donc s'orienter vers la rénovation. Or, la rénovation globale du patrimoine coûterait 800 milliards d'euros sur 5 ans, soit le double du budget des collectivités. La priorité essentielle est l'efficacité, mais aussi la sobriété énergétique. Pour ce faire, il convient de revenir à de la prospective associant le citoyen à l'expert. Nous n'en prenons pas le chemin.

### **Monique PETARD**

Auparavant, la prospective était l'apanage de l'Etat. Aujourd'hui, ce dernier n'en fait plus alors que les territoires n'ont d'autre choix que d'en faire davantage. Afin de ne pas produire un désordre entre les réponses et les moyens, il est impératif de poser un diagnostic de territoire. Ce qui arrive au bord de la Méditerranée est très différent de ce qui survient à Paris. Les pratiques ne sont pas nécessairement déclinables, car les territoires sont singuliers : les façons de dérouler les réponses ou les moyens sont différentes. Les citoyens ne se déplacent pas de la même façon. Les priorités doivent être hiérarchisées au niveau local.

Enfin, la notion de bien-être individuel, chez nos concitoyens, passe encore par l'exclusion des autres. Je pense notamment au périurbain. Limiter le paysage et clôturer sa maison renvoie l' élu à un débat contradictoire avec la population. Nos concitoyens sont fermés sur eux-mêmes dans leur façon de rechercher leur confort. Nous nous situons sur le versant purement environnemental du débat, mais dans notre manière de bâtir et de construire les territoires, il faut aussi prendre en compte la solidarité et la fraternité.

### **Yves CONTASSOT**

Tant que nous n'aurons pas élucidé la question des coûts, les habitants continueront à opter pour le mitage. Des maires eux-mêmes ont demandé d'aller au-delà des territoires urbanisés, pour préserver un équilibre dans les rapports de force avec la collectivité. Outre l'égoïsme des habitants, il faut aussi considérer l'égoïsme de l' élu. Nous devons dire clairement ce que ces habitations isolées vont coûter à la collectivité locale, et plus largement à la planète.

### **Jean SCHEPMAN**

Nous avons beaucoup évoqué le sujet de la ruralité au cours du Grenelle de l'environnement. Nous avons suggéré aux maires d'expliquer aux habitants qu'ils ne bénéficieraient pas les mêmes services qu'en centre ville.

### **Lionel PREVOST**

Il ne faut pas non plus tenir des discours susceptibles de braquer nos concitoyens ; mieux vaut partir de la situation réelle. Je vis pour ma part dans un département où la moitié des petites communes ne disposent pas de documents d'urbanisme. Cela donne une idée des progrès à accomplir. Quoi qu'il en soit, il faut éviter les positions sectaires dans ce domaine.

### **Bruno GALLARATI, Membre de l'OPE de l'Essonne**

Pour l'agriculture, la capacité à produire de l'intrant n'est-elle pas limitée par la composition chimique de certains produits ?

L'épuration de l'eau ne supprime pas les traces médicamenteuses. Il y a fort à craindre que cela n'entraîne à terme un coût pour la santé des habitants.

L'impossibilité de remplacer les énergies fossiles par les énergies renouvelables est une donnée objective. Pourtant, l'on fonctionne comme si cette hypothèse était réaliste.

En ce qui concerne la HQE, il serait souhaitable d'intégrer l'énergie grise, nécessaire pour élaborer les matériaux, au sein des zones de marchés publics. Il n'est plus possible de continuer à fabriquer de la HQE avec du béton ou de la laine de roche. Il convient également de ne plus enterrer tous les vieux produits comme les machines à laver, considérés à tort comme de l'inerte.

Enfin, s'agissant des permis de construire, le préfet a aujourd'hui la capacité d'interdire la édification d'un bâtiment. Il pourrait tout simplement interdire la construction des maisons individuelles qui portent atteinte à l'environnement.

### **Olivier JACQUIN**

Il y a quelques années, le rural était paré de toutes les vertus écologiques. Demain, un habitant du rural risque d'être moins vertueux qu'un habitant de la ville.

Afin de sensibiliser les élus à ces problématiques, nous avons décidé de comparer de manière prospective, sur trois communes de mon département, deux modes d'urbanisation. Le premier sera un lotissement à l'écart du village, similaire à ceux des années 1970. Le second sera une densification du bâti. Nous convertirons enfin tout cela en coûts sur 30 à 50 ans.

### **Un participant**

On parle de bâtiments, mais je n'ai pas encore entendu parler des formations du personnel à la construction.

Par ailleurs, nous ne menons actuellement aucune recherche pour savoir comment gérer l'intérieur des maisons. Je rappelle qu'il faut quatre fois plus d'énergie pour chauffer de l'eau que de l'air. Si une maison est très humide, il faudra donc la chauffer beaucoup plus. Les calculs ne prennent pas en compte ces coefficients d'humidité.

La région a le pouvoir de dispenser de la formation. Aujourd'hui, personne n'utilise plus la chaux dans le bâtiment ; ce pourrait pourtant constituer une alternative intéressante. Notre problème principal est un déficit de formation permettant aux constructeurs d'utiliser des matériaux simples.

## **.X Les outils fonciers comme axe de développement immobilier dans l'Hérault**

### **Denis CHEISSOUX**

J'en viens maintenant à notre dernière intervention de la matinée : Madame Pétard, votre département accueille depuis 7 ans près de 1 250 habitants supplémentaires chaque mois.

## **Monique PETARD**

Je tiens d'abord à rassurer l'intervenant précédent. De nombreuses personnes travaillent sur la question des matériaux isolants, tels que la terre crue ou la chaux.

J'en viens à mon intervention. Sur les 47 actions de notre Agenda 21, j'ai choisi de centrer mon propos sur l'urbanisme et le développement durable. Je souhaiterais vous montrer comment l'on fait converger plusieurs actions publiques pour aller dans le sens d'une réduction de la consommation d'énergie.

Depuis 1999, nous sommes passés de 2,4 à 2,3 habitants par maisonnée dans notre département. Cette baisse de 0,1 unité représente concrètement 15 000 logements et augmente le problème de ré-urbanisation. Je souscris au jugement selon lequel on ne peut s'en tenir à des petites expériences. Il faut mettre en place des politiques plus générales et plus audacieuses.

L'objectif global de notre politique est de développer des quartiers contemporains, fonctionnels et respectueux des lieux, tout en requalifiant l'existant.

Nous menons aujourd'hui quatre politiques au niveau de l'urbanisme.

Tout d'abord, nous travaillons sur les espaces naturels sensibles. L'ensemble du département de l'Hérault est classé ENS. Nous avons une agence foncière du département depuis 1986.

Dans l'Hérault, le foncier a doublé depuis 1999. Le mètre carré est passé de 1 300 à 2 600 euros.

Nous avons embauché des agents prospecteurs pour acheter du foncier, afin de le revendre à nos opérateurs de logement social, pour un coût raisonnable. En d'autres termes, nous assumons le surcoût du foncier qui en 2007 s'est élevé à 11,5 millions d'euros. Nous sommes passés de 150 à 450 logements sociaux par an, ce qui génère une économie de 5 600 euros par logement construit.

Il convient ensuite de prendre en compte la qualité du logement social. Nous l'avons intégré dans certains cas dans un village ancien, en lui donnant les formes traditionnelles. Nous réfléchissons notamment à la conception de garages.

La construction de ces formes urbaines alternatives requiert une démarche de sensibilisation ou de formation dont plusieurs élus ont parlé. Dans notre département, nous avons 53 % de logements individuels. 42 % relèvent de l'individuel pur. Cela représente un mitage très conséquent. Nous avons donc travaillé avec notre CAUE sur des plaquettes documentaires invitant à « Habiter sans s'étaler ». Nous y décrivons des critères d'installation, notamment pour l'habitat alternatif. Nous avons besoin de créer des maisons méditerranéennes HQE. Notre principal problème est l'accès au confort thermique. Nous avons organisé deux colloques à ce sujet, colloques auxquels les maires ont été conviés.

Concrètement, nous faisons des appels à projet aux communautés de communes. Aujourd'hui, neuf villages ont choisi de concourir, accompagnés par les CAUE. Leur projet sera financé à hauteur de 80 % par le Conseil général. 30 % du projet seront pris en charge par le Conseil général pour la partie Espaces Publics. Nous répondons par ces aides à un souci d'équité sociale et territoriale. Nous nous orientons notamment vers la densification du parcellaire, tout en offrant une qualité d'habitation élevée.

Notre troisième axe de politique est la construction d'éco-quartiers.

Un éco-quartier a été créé à Fabrègues ; il est habilité Rex et PUCA. Nous avons travaillé avec le concours de la mairie et de l'agglomération en vue de produire un éco-quartier de 150 logements, soit 50 logements par hectares et 30 % d'espaces publics. L'habitat est mixte, avec 25 % d'aidés, 25 % d'intermédiaires et 50 % de libres. Des experts en énergie travaillent avec nous pour contribuer à optimiser les économies dans ce domaine. Nous travaillons également avec un sociologue pour examiner comment le quartier s'insère avec l'habitat existant et quels habitants sont susceptibles de s'y établir. Nous avons demandé à ce que les personnes travaillant sur la ZAC aient un accès facilité à ce logement, proche de leur lieu de travail. Ces logements sont évolutifs, conçus pour être agrandis.

Enfin, le quatrième axe est la rénovation des logements vétustes.

L'opération « Rénover pour louer » a impliqué 161 communes autour de Montpellier. Nous versons une aide aux propriétaires qui rénovent leur logement ; en contrepartie, ils s'engagent à louer leur bien pendant neuf ans, à un tarif défini en commun. Un réseau haut débit sera mis en place dans l'ensemble du département.

Telle est notre logique de mise en convergence de politiques publiques. Elle suppose une véritable démarche pédagogique avec les communes et les habitants.

## **.XI Conclusion**

**Bruno PIRIOU**

Nous faisons depuis hier l'expérience que nous ne sommes pas du tout en compétition les uns avec les autres, mais potentiellement partenaires dans cette démarche, qui a vocation à résonner au-delà des territoires. Les enjeux sont de taille, mais nous avançons vite.



## Plénière de clôture

### **Le département « chef de file » du développement durable sur son territoire**

*Intervenants :*

*Michel BERSON, président du Conseil général de l'Essonne,*

*Gérald HERAULT, vice-président chargé du logement, de l'habitat et de la politique de la ville du Conseil général de l'Essonne,*

*Thierry MANDON, premier vice-président chargé des dossiers stratégiques, du développement économique et des relations avec les communes du Conseil général de l'Essonne,*

*Bruno PIRIOU, vice-président chargé de l'environnement, du développement durable et de la démocratie participative du Conseil général de l'Essonne,*

*Guy HASCOËT, consultant, ancien secrétaire d'Etat à l'économie solidaire et « grand témoin » de la 4<sup>ème</sup> édition des assises nationales des Agendas 21 départementaux,*

*Marie-Pierre DIGARD, présidente de l'ARENE Ile-de-France,*

*Gérard HUOT, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne,*

*Bruno GENTY, administrateur de France Nature Environnement.*

*La plénière de clôture était animée par Denis CHEISSOUX, journaliste producteur de « CO2 mon amour » sur France Inter.*

### **.I Introduction : quelle perception du développement durable par les Français ? Présentation d'un sondage CSA**

#### **Denis CHEISSOUX**

Nous avons vu ce matin que la politique de développement durable ne peut être conduite sans votre soutien. Nous recueillerons durant cet après-midi vos questions. Pour commencer, je me tourne vers Guy Hascoët, ancien ministre de la solidarité et de l'économie sociale. Pouvez-vous nous rappeler les grands enjeux du développement durable ?

#### **Guy HASCOËT**

Le développement durable préconise que nous parvenions à satisfaire les besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. La population mondiale ayant augmenté de 2 à 6,6 milliards d'habitants en 50 ans, nous devons impérativement changer notre mode de vie si nous souhaitons éviter l'impasse. L'événement fondateur fut le sommet de Rio de 1992, mais la prise en charge du développement durable s'est ensuite déclinée à tous les échelons. En France, les départements ont repris et singularisé les programmes sous forme des Agendas 21, l'enjeu étant de monter des politiques locales adaptées aux besoins de la région.

## **Denis CHEISSOUX**

Monsieur Goarant, vous êtes responsable de sondage chez CSA. Vous avez récemment réalisé un sondage pour le conseil général de l'Essonne détaillant la perception qu'ont les Français du développement durable. Quelles tendances permet-il de dégager ?

## **Julien GOARANT, Responsable d'étude chez CSA**

Depuis quelques années, nous avons observé une évolution importante de la perception du développement durable chez les Français. Les attitudes ont, de même, commencé à changer. Nous avons réalisé du 8 au 13 novembre un sondage sur un échantillon de 1 000 Français représentatifs.

Tout d'abord, 44 % des Français disent avoir une vision précise du développement durable. Autrement dit, un travail important de formation et d'information doit encore être conduit. Au-delà, 69 % des Français se disent sensibles et 23 % très sensibles au développement durable. Néanmoins, nous n'avons pas de connaissance très précise de ce halo. Le premier enjeu est donc de faire connaître le développement durable dans tous ses aspects, car il concerne tous les citoyens.

S'agissant du Grenelle de l'environnement, 2 % des Français estiment que l'événement leur a apporté des éléments de réponse. 62 % des Français ont une opinion contraire. Par ailleurs, le nombre de personnes ayant suivi les débats reste marginal. Pour autant, le Grenelle de l'environnement a amené 38 % des Français à s'intéresser plus spécifiquement au développement durable.

S'agissant maintenant de la compréhension des enjeux, 4 % seulement des Français disent avoir mieux compris la situation grâce aux débats du Grenelle. Les progrès à accomplir demeurent très importants et nombreux.

Une grande moitié des Français ne connaît pas les mesures annoncées dans la presse. Elles ne peuvent donc être jugées que partiellement et leur interprétation est sujette à caution. De plus, 33 % des Français considèrent que ces mesures sont efficaces. 42 % ne les jugent pas efficaces et le reste ne se prononce pas.

Les acteurs du développement durable sont très divers. Pour les Français, les premiers acteurs sont les citoyens. Chacun se sent impliqué et engagé dans ces démarches de développement durable. L'on s'inscrit dans une quête d'informations. C'est pourquoi la communication a vocation à se développer. Les principaux acteurs cités au deuxième chef sont les collectivités locales : départements, régions, communes. Il s'agit des communautés que les Français croient capables de s'engager. Sont enfin cités l'Etat, l'Europe, l'ONU et le monde.

Il convient de remarquer que les Français ont très fortement élargi leur conception du développement durable. Le premier aspect du développement est la lutte contre la dégradation de l'air, de l'eau et des ressources. La pollution incarne un peu cette problématique de développement durable. La réduction de la pauvreté et la lutte contre le chômage sont les thématiques qui sont citées dans un second temps. Nous trouvons plusieurs notions liées au vivre ensemble, et intimement liées à la question générale de la cohésion sociale. Enfin, les Français incluent dans le développement durable le traitement des changements climatiques, la réduction des risques sur la santé et la réduction des écarts entre pays pauvres et pays riches. Nous nous trouvons donc dans un collectif mondial de lutte contre les discriminations. Peut à petit, les enjeux se structurent. Les

engagements environnementaux sont indissociables des engagements sociaux. En conclusion, ce sondage nous éclaire sur la capacité des Français à poser et élargir le débat. Aujourd'hui, nous nous devons de répondre à toutes ces dimensions.

### **Denis CHEISSOUX**

Nous vous remercions pour ces données tout à fait claires et précises. Nous allons maintenant engager la discussion entre nos différents intervenants et notre public.

## **.II Echanges avec la salle**

### **Un participant**

En tant qu'enseignant, j'observe que les programmes de biologie, de physique et de chimie ne sont pas adaptés à la compréhension des problématiques du développement durable. Un travail de sensibilisation s'impose dès le secondaire.

### **Un participant**

Bonjour, je suis CPE (Conseiller Principal d'Education) en collège. Pourquoi les établissements scolaires ont-ils prévu des panneaux solaires, alors qu'ils sont fermés en été et les week-ends ? Je crois que nous pourrions installer des panneaux solaires dans les établissements. L'énergie produite en été et les week-ends pourrait être vendue à EDF. Cela nous permettrait de dégager des économies financières. L'on peut aussi penser à d'autres dispositifs, tels que les récupérateurs d'eau.

### **Michel BERSON**

Ce type d'initiative fait effectivement partie de nos priorités. Nous avons eu depuis le début la volonté de nous aguerrir avant d'éduquer les autres. Nous avons effectué un audit de l'ensemble des bâtiments du Conseil général. Nous avons ensuite travaillé sur les 99 collèges de notre département. D'une part, le département vise un audit de l'empreinte écologique concrète des collèges. D'autre part, il souhaite mener une politique progressive d'évolution des pratiques énergétiques au sein des bâtiments. Mais les propositions que vous mentionnez sont le type même d'action pour laquelle le Conseil général ne peut plus se contenter d'agir seul.

C'est pourquoi nous signerons tout à l'heure avec un nombre important de partenaires un protocole témoignant de notre volonté de travailler ensemble sur de nombreuses questions sociales et d'énergie. Le département de l'Essonne analyse en ce moment la part prise par les 99 collèges sur ces questions. Il est prêt à financer des travaux de chauffage. Nous appelons les collèges à signer avec nous un protocole d'accord pour que l'on puisse avancer sur ces questions.

### **Denis CHEISSOUX**

Je précise que sur le plan réglementaire, un collège ne peut aujourd'hui pas être fournisseur d'énergie.

**Madame GRAVERE, Brétigny-sur-Orge**

Que pensez-vous du fait que les Etats-Unis et la Chine ne soient pas sanctionnés, alors que la France, avec ses faibles ressources, subit des sanctions ? Il est regrettable que les plus grands pollueurs n'agissent pas pour faire respecter le traité de Kyoto.

**Denis CHEISSOUX**

Vous avez raison. 20 tonnes de gaz à effet de serre sont produites par an et par habitants aux Etats-Unis, contre 6 en France et 9 en Allemagne. Néanmoins, les positions internationales commencent à évoluer.

**Guy HASCOËT**

Compte tenu de l'écart énorme de consommation en tonnes équivalent pétrole par an, entre les Indiens et les Chinois d'un côté, et les économies « matures » de l'autre, la position des Chinois et des Indiens est tout à fait légitime. Ils ont argué que tant que tous les pays industrialisés ne se seraient pas engagés, il n'était pas question de leur demander de faire un effort. La situation n'est pour autant pas bloquée. Par exemple, en Chine, toutes les nouvelles constructions HLM sont à basse tension, et sont équipées de panneaux solaires sur les toitures.

**Bruno GENTY**

N'oublions pas qu'un certain nombre de produits sont fabriqués par les Chinois pour que des consommateurs d'autres parties du monde puissent les acheter. Nous sommes nous-mêmes paradoxaux dans nos comportements. Nous défendons l'emploi sur notre territoire alors que nous achetons des produits élaborés à bas coûts. Peut-être faudrait-il respecter la proximité à tous les niveaux.

Avec France Nature Environnement, nous avons développé depuis deux ans des actions dans les supermarchés, de façon à ce que les consommateurs puissent identifier les produits les moins chers ou entraînant les déchets les moins dangereux. Les résultats peuvent être significatifs : sur une gamme de 1 500 produits de consommation courante, en réfléchissant avant d'acheter, l'on peut générer une économie de 50 kilogrammes de déchets par personnes. Avec le même type de produit, l'on économiserait également 50 euros par mois et par personne. Les consommateurs peuvent donc aussi, dans une certaine mesure, être acteurs de la protection globale de l'environnement.

**Denis CHEISSOUX**

Que fait-on dans l'Essonne sur ce plan et en matière de logement ?

**Gérald HERAULT**

Au Conseil général de l'Essonne, nous avons souhaité pénétrer le quotidien des citoyens. Le département est très engagé dans la politique de la ville. Il s'agit de ne plus appréhender le logement intra muros. Nous sommes déjà intervenus pour la réhabilitation de plus de 22 000 logements sociaux. Nous avons pratiqué durant toute une période l'incitation, en expliquant aux bailleurs que s'ils offraient des services relevant des critères HQE, ils bénéficieraient d'une aide financière de 8 %. Depuis le mois de mars, il n'y a plus incitation mais une obligation. La

délibération a été prise en accord avec les bailleurs, qui ont tous accepté la règle du jeu. Elle nous permettra de répondre à ce souci de développement durable.

### **Denis CHEISSOUX**

Il est intéressant de constater que nous ne nous situons pas là dans du court terme.

### **Gérald HERAULT**

Absolument. Une exigence supplémentaire fut la consultation des locataires, également obligatoire. Beaucoup de personnes nous ont demandé comment mieux s'informer. Nous avons donc créé la Maison de l'Habitat, où nous réunissons sous le même toit tous les partenaires du logement, notamment le CAUE, le mouvement Pact Arim et l'ADIL.

Selon ses besoins, le visiteur est accompagné par l'institution adéquate. Peut-être l'Association des départements de France pourrait-elle lever des obstacles que nous rencontrons tous au niveau national, et que la réglementation française nous empêche de lever ? Par exemple, nous savons que nous ne pouvons pas nous servir en France de la récupération des eaux de pluie pour les chasses d'eau. Je crois que nous devons non seulement simplifier la réglementation, mais aussi l'adapter aux projets politiques.

### **Un participant**

Je reviens au sondage. Alors que je m'étonnais que les débats demeurent limités à l'environnement, le sondage fait apparaître que les Français sont en avance sur les élus dans leur conception du développement durable. Cela nous en dit long sur la relative frilosité de nos politiques actuelles. Que pensent les élus de ce décalage ?

### **Bruno GENTY**

Cette intervention m'inspire deux réflexions. D'abord, la réduction de la pauvreté peut être traitée directement par des actions environnementales. Par exemple, aujourd'hui, ce sont les plus pauvres qui sont le plus victimes de la mal-consommation, ce qui entraîne notamment des maladies graves comme le diabète et l'obésité.

Ensuite, si les sondages nous apportent beaucoup d'enseignements, ils se situent toujours en amont de l'action. Il y a quelques années, certains prétendaient que les sacs de caisse étaient très nuisibles pour l'environnement. Et les sondages faisaient apparaître que personne ne voulait s'en passer. Pourtant, quand nous avons pris l'initiative de les supprimer, nous avons influé sur l'opinion. A partir du moment où le citoyen peut identifier une alternative, le choix devient possible.

### **Bruno PIRIOU**

Nos initiatives en matière de développement durable prennent racine chez les Essonnais. Si nous ne les avons pas consultés, nous n'aurions pas pu changer nos politiques et nos façons de penser. Contrairement à ce que disent certains, le Conseil général de l'Essonne ne se contente pas de faire de la communication. Nous avons au contraire la conviction que s'il y a urgence, il faut quand même prendre le temps de faire les choses progressivement, en associant tous les citoyens. Ces derniers nous ont apporté beaucoup d'éclairages dans l'élaboration de nos politiques. Il est vrai que

les pouvoirs politiques ne sont pas toujours en avance par rapport au citoyen. Nous devons donc tirer parti de leur concours.

Notre conviction est que la planète ne souffre pas de trop de partage et de coopération. Elle souffre plutôt d'un excès de concurrence entre les êtres humains et les territoires. Si nous décidons de partager, nous parviendrons à nous sauver. Nous devons repenser le vivre ensemble des hommes et notre rapport à la nature.

### **Denis CHEISSOUX**

Nous avons effectivement grand besoin de mutualisme et de coopération. Monsieur Huot, comment peut-on articuler le social et l'environnemental dans l'Essonne, en particulier dans les PME-PMI ?

### **Gérard HUOT**

J'entendais le représentant de la Moselle évoquer les problèmes de la pauvreté et du niveau d'accès à l'emploi. Je pense que ces problèmes concernent directement les actions de développement durable. Nos entreprises ont besoin de plus en plus de personnes qualifiées, et de salariés dont la qualification doit évoluer en permanence. Nous devons donc valoriser davantage la partie apprentissage dans le processus.

Pour répondre à votre question, le partenariat mis en place entre le Conseil général et la Chambre de Commerce et d'Industrie, a vocation à susciter chez les chefs d'entreprise une réflexion à la fois sociale et environnementale. Sur la partie environnementale, un travail important a déjà été conduit au niveau de l'énergie. Il permettra aux entreprises de disposer d'une réelle compétence pour informer et accompagner. Il nous faut rester compétitifs. Nous devons examiner comment amener les chefs d'entreprise à réfléchir à l'économie d'énergie. S'ils prennent vraiment le problème de front, de grands progrès seront réalisés.

Un travail est effectué en parallèle par le Conseil général sur le traitement des déchets. Je rappelle que le déchet n'est pas uniquement un coût. Il peut aussi constituer une valeur. Nous allons également travailler au niveau des parcs d'activité.

En termes d'innovation, nous avons parcouru de nombreuses régions de France pour recueillir les meilleures pratiques, afin d'examiner comment les décliner en Essonne.

### **Denis CHEISSOUX**

Quels axes d'innovation avez-vous retenu en matière de développement durable ?

### **Gérard HUOT**

En ce qui concerne le volet social, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est une pratique innovante, qui existe néanmoins déjà dans beaucoup d'entreprises. Une autre démarche consiste à amener les entreprises à se développer à l'international. Les PME-PMI doivent travailler en ce sens avec le soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Nous incitons aussi les entreprises à mener une démarche qualité, et à obtenir l'accès aux normes ISO 9 000 et 14 000.

**Denis CHEISSOUX**

Thierry Mandon, de quelle façon le Conseil général a-t-il innové en vue de favoriser le développement des entreprises ?

**Thierry MANDON**

Notre travail, entamé il y a bientôt six mois, devrait aboutir aux alentours de juin 2008. Il part du constat simple que le tissu industriel, économique et scientifique du département n'est pas prêt à répondre aux grands défis du développement durable. La compétition internationale s'organise, aux Etats-Unis et ailleurs. Des régions entières sont en train de se doter de stratégies et d'outils permettant l'éclosion de centaines de PME-PMI, qui inventeront et produiront les biens sans lesquels nous ne pourrions répondre aux problématiques de l'économie du développement durable. Dans ce grand mouvement, la France est très en retard, alors qu'elle dispose de compétences scientifiques de premier plan, notamment dans l'Essonne. Nous disposons dans les secteurs climat et environnement des meilleurs spécialistes mondiaux. Malheureusement, ces ressources sont peu connues, car ces secteurs sont mal organisés et dispersés.

**Denis CHEISSOUX**

Plusieurs experts français ont effectivement rédigé le rapport du GIEC.

**Thierry MANDON**

Le nombre des petites entreprises performantes et innovantes est trop limité. Nous souhaitons donc d'abord effectuer un recensement très précis de ce qui existe en matière de recherche. Nous pourrions ainsi repérer les compétences disponibles en vue d'envisager leur transfert.

D'ici un mois, nous produirons une étude diagnostic complète. Nous organiserons sur cette base un séminaire pour décrire la stratégie économique que nous mettrons en place. Avec notre méthodologie, en créant des fonds d'investissement spécialisés d'une part, en demandant à quelques agglomérations de se spécialiser dans des secteurs précis et bien choisis d'autre part, nous entendons être à la pointe mondiale de l'économie climatique et énergétique. Si nous mobilisons les territoires autour de cette stratégie très ciblée, nous pourrions prendre le pari que d'ici cinq ans, nous serons au premier plan sur les problématiques choisies. Certaines régions, comme Rhône-Alpes, nous ont devancés et commencent à obtenir des résultats très intéressants, non seulement pour nos régions, mais aussi pour tout le pays. Nous pourrions utilement développer ces entreprises et créer des emplois pour les années qui viennent.

**Madame COUCHET, participante**

Mon fils a pris l'initiative de construire un hangar agricole correspondant à l'avenir environnemental. Il l'a bâti tout en bois et a décidé de placer des panneaux photovoltaïques sur 832 mètres carrés. Or, le Conseil général lui a répondu que le projet ne répondait pas au critère d'éligibilité aux aides financières. Il a également déposé une demande auprès de l'Union européenne. Cependant, le bâtiment est en construction. Les agriculteurs essaient d'apporter des solutions aux pratiques polluantes, mais lorsqu'ils voient toutes les portes qui se ferment et les contraintes qui leurs sont imposées, ils ne savent plus vers qui se tourner.

### **Marie-Pierre DIGARD**

Avez-vous demandé les subventions au Conseil régional ? Par ailleurs, vu la surface construite, votre fils devrait obtenir des retours sur investissement assez rapides.

### **Monsieur COUCHET, Agriculteur**

Non, le retour sur investissement est plus long. Il serait au moins de 13 à 14 ans dans mon cas.

### **Guy HASCOËT**

Deux questions sous-tendent ce problème : disposons-nous d'éléments de soutien réels des pionniers ? Faut-il subventionner un hangar ou le mur ou la toiture du collège ?

Il a fallu trois gouvernements pour obtenir le décret sur le photovoltaïque. Vous avez raison de dire que l'on ne va pas assez vite. Pour autant, il n'y a pas de raison de nous situer systématiquement dans une logique d'intervention en subvention. A cet égard, je mets au défi quiconque ici de me sortir un produit financier en développement durable issu du milieu bancaire français. Il va donc falloir créer des outils financiers qui soutiennent les personnes qui s'investissent dans des filières pionnières.

### **Thierry MANDON**

Je partage pleinement ce point de vue. Dans la foulée du Grenelle de l'environnement, le premier axe doit être la mobilisation d'outils financiers spécifiques, pour permettre de financer les risques liés aux investissements pionniers. Par ailleurs, si l'on investit plus massivement dans cette technologie, les coûts de production baisseront de façon significative et l'efficacité énergétique augmentera. Les gains seront donc plus importants.

### **Un participant**

J'habite Milly La Forêt. Le maire applique apparemment une loi interdisant la présence de panneaux photovoltaïques près des monuments classés. Etant donné le nombre de monuments classés dans l'Essonne, cette réglementation devrait peut-être être revue. Par ailleurs, des plateformes écologiques se mettent à fleurir un peu partout dans le sud de l'Essonne. Certaines se sont construites très discrètement, parfois en quelques jours. Les opérations vont très vite, mais certaines installations sont curieuses, sinon opaques. J'aimerais connaître la position du Conseil général à ce sujet.

### **Bruno PIRIOU**

Nous assumons complètement les opérations éclaircies d'installation de déchetteries. Nous sommes même fiers d'avoir contribué en trois ans à multiplier par deux le nombre de déchetteries dans notre département. Nous ne pouvons pas à la fois nous plaindre des dépôts sauvages et ne pas prendre des mesures adaptées en vue de réduire ces phénomènes. Nous sommes passés en quelques années de 15 à plus de 30 déchetteries publiques dans le département. Chaque Essonnien a désormais une déchetterie à moins de 15 minutes de chez lui. Pour le reste, nous ne pouvons pas limiter toutes les initiatives privées.



**Monsieur MARTIN**

Existe-t-il une structure administrative technique départementale pour encadrer les décisions municipales de construction ou de modification des bâtiments ?

**Marie-Pierre DIGARD**

Le principe général est qu'aucune collectivité ne peut exercer une tutelle sur une autre. La seule influence concerne les critères d'éligibilité à une subvention. Si la collectivité ne répond pas aux critères, on ne la finance pas. Pour le reste, nous respectons les règles d'urbanisme. Nous ne pouvons pas, en tant que région, donner un accord aux communes ou aux départements.

**Bruno PIRIOU**

Le département et sa direction d'aménagement donnent bien un avis sur les communes, mais pas sur les permis de construire. Nous avons inauguré une grande Maison de l'Habitat à Evry il y a trois ans. J'invite élus et citoyens à s'y rendre. Ils pourront gratuitement demander conseil à des architectes, paysagistes et urbanistes, pour les travaux qu'ils envisagent.

**Gérald HUOT**

La Maison de l'Habitat est un outil vraiment très utile. Outre les compétences qu'elle recèle, elle est un lieu de rencontres et d'échanges enrichissants. Elle a récemment accueilli son centième colloque.

**Thierry MANDON**

Il arrive que le département aide les communes dans les investissements. Désormais, un département ne peut subventionner l'équipement d'une commune qu'à la condition que ce dernier soit HQE.

**Denis CHEISSOUX**

Je signale qu'à Barcelone, pour obtenir un permis de construire, les habitants sont désormais obligés de prévoir des panneaux solaires.

**Une participante**

Mon problème porte sur l'économie de l'eau. J'ai vécu dans un pays très pauvre et je suis scandalisée d'habiter un appartement dans lequel la chasse d'eau des toilettes contient 15 litres. Je viendrai voir la Maison de l'Habitat, car il y a de nombreuses choses à faire. Alors que nous vivons dans des conditions misérables, l'eau est gaspillée malgré nous. Je demande que toutes les personnes qui sont dans ce cas signent une pétition. Je vous engage également à aller voir ces bailleurs qui profitent au maximum des pauvres gens. Il faut se rendre sur le terrain pour prendre conscience de la réalité. Ici, vous voyez seulement des chiffres.

**Denis CHEISSOUX**

Nous savons que les chasses représentent 30 % de notre consommation. Le problème est réel. Il s'agit d'un gâchis évident.

**Michel BERSON**

Votre colère est légitime. Mais vous devez aussi comprendre que les élus ne savent pas tout et ne peuvent pas tout. En l'occurrence, le problème doit d'abord se régler avec les bailleurs sociaux. Tout à l'heure, nous signerons un protocole, précisément pour aborder autrement les problèmes que vous citez.

**François LERIQUE, Président de l'AMAP Jardins de Cérès (91)**

Nous craignons que votre articulation en trois volets (économie, environnement, social) soit un peu fragile. Nous risquons en effet d'être confrontés aux lobbies des puissances de l'argent qui doivent rendre des comptes à court terme. Il faut veiller attentivement à ne pas se laisser désarmer par une vision à court terme.

Dans le Grenelle de l'environnement, nous trouvons par exemple au niveau local des exceptions aux mesures de limitation des autoroutes. Le territoire est aussi là pour s'assurer que les décisions prises à l'occasion de ces grandes rencontres sont bien appliquées localement.

**Denis CHEISSOUX**

Votre message est bien entendu. Nous vous félicitons en passant pour le travail accompli par l'AMAP.

**Bruno PIRIOU**

Dans le cadre du groupe numéro 6 du Grenelle de l'environnement, les ONG ont défendu le principe d'une contribution calculée en fonction des ressources consommées, des rejets liés à la consommation de ce produit et de ses impacts sur la santé. Cette mesure n'est pas absolument nouvelle, mais elle constitue un outil économique intéressant. Le Grenelle a souhaité encourager des circuits courts de production. Il est important de se doter d'outils financiers afin d'encourager les entreprises qui mettent sur le marché des produits et des services moins nuisibles à l'environnement.

**Un participant**

Peut-on connaître le calendrier de raccord par les transports de Viry-Châtillon à Orly Rungis ?

Un programme de coopération décentralisée précis est-il prévu dans l'Essonne ?

N'y a-t-il pas lieu de relier la révolution immatérielle aux nouvelles technologies ?

**Bruno PIRIOU**

Nous menons une politique très dynamique de coopération décentralisée dans l'Essonne. Notre démarche est très participative, impliquant de nombreuses associations spécialisées.

**Thierry MANDON**

La question des transports de banlieue à banlieue est très importante, car très peu de dispositifs existent à ce niveau. Par exemple, nous travaillons depuis des années à la mise en place d'une

liaison entre Saint-Quentin, Versailles, Massy et Evry. Un grand pas avait été fait en ce sens, mais l'Etat a finalement critiqué le projet, préférant donner la priorité à la Défense. Cela est très regrettable.

**Michel MONBRUN, Président de l'Association Société Solidaire pour un Développement Durable à Viry-Châtillon**

Nous avons vu qu'il existe des collectivités territoriales qui conduisent une politique forte et une chambre de commerce qui s'engage et des scientifiques prestigieux dans le département. Mais il manque néanmoins un maillon : les artisans du développement durable, ceux qui connaissent les méthodes d'installation des nouvelles technologies et sont capables de les porter auprès de l'habitant. C'est pourquoi nous signerons l'engagement avec le Conseil général tout à l'heure. Ce maillon est indispensable pour activer le levier du changement.

**Marie-Pierre DIGARD**

Je participe pour la première fois à ces Assises et je suis plutôt positive quant à leur déroulement. J'ai plaisir à voir que tous ceux qui sont ici sont sensibles et participent au débat. Je crois qu'il faut rendre hommage au Conseil général, qui a accompli un travail important depuis 4 ans.

Au sein de l'ARENE, nous réfléchissons à d'autres modalités de concertation, que l'on voit émerger petit à petit. Par exemple, nous discutons beaucoup chaque projet. Des conseils de quartiers élaborent des projets et les soumettent à discussion. Les citoyens y sont très sensibles. Ils sont également très favorables aux conférences de citoyens. Nous avons notamment organisé une conférence ayant pour thème « Doit-on soutenir les nouvelles technologies ? ». Elle a rencontré un vif succès.

Les Agendas 21 sont d'abord un lieu de gouvernance hautement participatif, qui requiert le concours de tous.

**Dominique DEBOISE, Participante**

Lester Brown a déclaré récemment que les contraintes liées aux changements climatiques s'étaient accentuées et qu'il fallait en réalité prévoir une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre à échéance de 2020, s'éloignant en cela des prévisions du GIEC. Quels sont aujourd'hui vos objectifs en Ile-de-France en termes de réduction de l'effet de serre ?

**Bruno PIRIOU**

Nous savons que nous ne sommes pas, dans l'Essonne, particulièrement en avance en matière de développement durable. La première étape de notre plan énergie sera la réalisation d'un bilan carbone. Nous allons ainsi mesurer précisément les émissions de gaz à effet de serre dans le département. Les indicateurs mis au point nous permettront de dire si nous progressons en termes de développement durable. Cela étant, si nous sommes ambitieux, nous demeurons modestes, car il n'appartient pas au seul Conseil général de réduire l'effet de serre. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs dans cette démarche, d'où la signature d'un protocole avec nos partenaires.

**Christian LECLERC, Participant**

J'habite le petit village de Champlan au nord de l'Essonne. De fait, nous sommes complètement encerclés par les nuisances de toutes sortes : échangeurs autoroutiers, aéroport proche, deux incinérateurs et les lignes à haute tension. Nous avons saisi tous les élus au Ministère de l'Ecologie pour les informer de notre situation. Nous avons réussi à obtenir avec l'appui de Madame Kosciusko-Morizet une enquête de qualité multi-facteurs. Nous nous inquiétons aujourd'hui de ce que le projet Essonne 2020 accentue ces inégalités environnementales. Comment faire pour limiter l'accumulation de nuisances dans l'avenir ?

**Bruno PIRIOU**

Je connais bien Champlan, pour avoir commandé le premier une étude sur les conséquences du trafic d'Orly dans le département. Ce village est effectivement l'endroit du département qui cumulait le plus de nuisances en Essonne. Néanmoins, je crois que nous pouvons agir sur des questions majeures, telles que l'accumulation des poids lourds sur la Francilienne, qui génère une pollution très importante, plus importante qu'un avion au décollage. On ne peut pas d'un côté prétendre que l'avenir est le fret et les transports en commun, tout en démantelant le transport public.

**Marie-Pierre DIGARD**

Nous voyons apparaître de plus en plus en Ile-de-France les Eco-Quartiers. Les élus mènent des réflexions plus globales, dans le but d'installer des zones offrant un grand confort de vie : accès aux services publics, accès à l'emploi et accès à la mobilité. Nous osons donc espérer que ce qui se passe à Champlan ne se produira plus.

**Madame BENDOULA, Vice-présidente d'association familiale**

Des campagnes de sensibilisation sur l'avenir de la planète sont-elles prévues pour les enfants dans les écoles ?

**Bruno PIRIOU**

Nous avons édité une plaquette et un guide à l'attention de l'ensemble des collégiens, afin de les sensibiliser aux problématiques environnementales. Ces documents recensent et présentent les bonnes pratiques à acquérir. Pour les plus petits, nous devons encore progresser. Plus tôt ces éléments seront communiqués, plus nous serons capables d'influer sur les mentalités et les comportements. Un appel aux maires doit être lancé, afin qu'ils prennent des initiatives en ce sens. Pour ne prendre qu'un exemple, je vous invite à accompagner autant que possible vos enfants à l'école à pied. Cela représentera déjà une économie énergétique appréciable et un geste significatif pour l'environnement.

### **.III Synthèse des débats**

**Guy HASCOËT**

Je précise tout d'abord que 85 % des inscrits ont répondu présents à cette rencontre en dépit des circonstances, ce qui est un record. Je retirerai de ces journées que le nombre de démarches

environnementales ne cesse de croître. De plus, au cœur de ces démarches, les tests se sont accrus considérablement depuis deux à trois ans. Nous vivons un moment clé, celui du basculement vers des stratégies véritablement territoriales, générant des attentes de prise en charge croissantes. Cela devrait nous permettre d'aller vers une plus grande satisfaction des intérêts généraux.

Cette rencontre a clarifié les aspects sociaux du développement durable, tant par le résultat de l'enquête que par les travaux décrits.

Une réelle maturité se dégage des échanges de ces deux jours : maturité des élus, mais aussi et surtout des citoyens.

S'agissant des outils, le démarrage des plans Climat et la mise en place des bilans carbone se généralisent rapidement. Nous vivons une phase d'accélération qui correspond à une prise de conscience générale. Nous avons bien vu poindre, à travers l'enquête comme dans la salle, un certain nombre de doutes quant à l'efficacité des méthodes exposées. Les Français nous interpellent légitimement, afin de s'assurer qu'il y aura correspondance entre le discours et les actes.

En définitive, le grand enseignement de cette rencontre est que tout est prêt aux différents niveaux locaux pour accélérer la conduite du développement durable. Subsiste un certain nombre de réglementations trop rigides et limitatives, qu'il conviendra de « dépolssiérer » au plus vite, afin de laisser aux élus davantage de liberté d'initiative.

## **Discours du Président du Conseil général de l'Essonne**

**Michel BERSON**

Après deux jours de débats, d'échanges de bonnes pratiques, sans doute avons-nous désormais une vision plus claire et partagée des enjeux du développement durable et solidaire dans nos départements. Ces derniers sont considérables. Tous les rapports internationaux qui se sont succédé cette année pointent la gravité de la situation écologique. Les phénomènes actuels sont d'une telle ampleur que les capacités normales de l'humanité et de la nature à s'adapter et à s'ajuster à ces changements sont entamées. Nos modes de consommation, de production et développement ne sont ni durables ni solidaires. Nous devons donc, individuellement et collectivement, inventer les voies d'un nouveau mode de développement moins prédateur pour notre pays comme pour la planète.

Avec la tenue du Grenelle de l'environnement, un premier pas a été franchi. Grâce à l'engagement de ses acteurs, des enjeux ont été identifiés, des responsabilités désignées et des pistes de solutions proposées. Les Présidents de Conseils généraux se sont fortement impliqués dans les groupes de travail. Ils ont notamment réaffirmé leur implication dans le volet social du développement durable : luttes contres les exclusions et contre les inégalités en particulier.

Si les propositions reprises par Nicolas Sarkozy manifestent une réelle prise de conscience, elles n'ont pas dissipé toutes nos inquiétudes. Par exemple, la commission Attali, visant à libérer la croissance, ne propose-t-elle pas de libéraliser l'implantation des supermarchés sur le territoire, les sacralisant ainsi comme piliers de nos modes de consommation et de développement, sans s'interroger sur le modèle de société qu'ils pérennisent et sur ses conséquences environnementales et urbanistiques ?

De plus, les conditions de financement du Grenelle de l'environnement ne sont, à ce jour, ni négociées ni réunies. Quel sera le coût du plan Marshall pour l'Environnement annoncé par le Président ? Qui va le payer ?

C'est pourquoi les départements demandent que chaque mesure du Grenelle de l'environnement fasse l'objet d'une étude d'impact sur les finances des collectivités territoriales avant d'être avalisée.

Pour les départements, les conditions de financement du Grenelle ne sont pas un détail. Par exemple, lors du Grenelle, Jean-Louis Borloo s'est engagé à insonoriser logements situés aux abords des aéroports dans un délai maximum de cinq ans. Avec l'aéroport d'Orly, les Essonnais sont naturellement très sensibles à cet engagement. Or, au rythme actuel du financement de cette opération, il faudra 20 ans pour répondre aux besoins. Les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne proposent que soit doublé le produit de la taxe en la faisant passer de 50 centimes à un euros par passager. Le Président d'ADP s'est déclaré favorable à cette proposition.

En matière de transports en commun, la situation nous préoccupe davantage. Dans son discours de clôture, le Président Sarkozy a annoncé que le gouvernement allait rétablir les crédits de l'Etat pour les transports en commun en sites propres, mais seulement en province. Pourquoi exclure l'Ile-de-France ?

Les départements sont prêts à relever le défi du développement durable et solidaire, pour la part qui leur revient. Mais l'Etat ne peut se désengager. Par exemple, les transports routiers sont les premiers responsables de l'effet de serre en France. Il appartient à l'Etat de définir une ressource nouvelle et spécifique pour les financer.

Quinze départements ont déjà annoté leur Agenda 21 et cinquante autres devraient faire de même d'ici à deux ans. En Essonne, depuis maintenant cinq ans, nous nous efforçons de placer le développement durable au cœur de nos politiques départementales. A partir de 600 propositions d'Essonnais, nous avons défini 21 objectifs de politique publique et 120 engagements concrets. Depuis, nous mettons en œuvre cet Agenda, sous l'œil vigilant des citoyens d'un Observatoire Participatif des Engagements. Un premier bilan de cet organisme fait apparaître que 90 % de nos engagements ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement. De plus, 42 délibérations cadres, intégrant les objectifs du développement durable dans nos politiques départementales, ont été refondues.

Nous instaurons dans le même temps de la transversalité entre les services départementaux et nous systématisons les pratiques d'évaluation et de démarche qualité. Toutefois, pour nous, ce bilan n'est pas une fin en soi. Cette expérience est plutôt un socle permettant de nous engager dans une seconde étape plus ambitieuse encore.

Quelques pistes nouvelles sont apparues lors cinq forums citoyens organisés ces derniers mois :

- donner les moyens d'une nouvelle mobilité alternative à la voiture ;
- affronter la crise du logement et bâtir sain ;
- aménager un territoire durable ;
- économiser des ressources et des espaces ;
- donner toute leur place aux jeunes ;
- repenser nos services publics face au vieillissement ;
- favoriser les échanges entre nos habitants et ceux des pays en développement ;
- penser les métiers de demain, notamment ceux de services de proximité.

Ce vaste programme, loin de nous rebuter, nous motive. Après avoir mobilisé les associations et les services départementaux, nous nous attachons désormais à mobiliser l'ensemble des habitants et des grands acteurs du territoire : collectivités locales, institutions et entreprises.

Afin d'atteindre cet objectif, les départements doivent avant tout compter sur leur crédibilité, leur sens de la négociation, le professionnalisme de leurs agents et la conviction qui les animent. Depuis cet été, nous rencontrons un à un les acteurs de notre territoire pour leur faire partager nos enjeux en termes d'innovation économique et sociale et de vivre ensemble. Nous avons engagé avec eux un bilan carbone du territoire, afin de définir un plan Climat 2007. Nous allons signer avec 75 grands acteurs du territoire un protocole qui nous engage à définir ensemble d'ici fin 2008 un plan d'action partenarial pour un développement durable et solidaire de l'Essonne. Nous souhaitons pouvoir également compter sur la participation des services de l'Etat.

Au-delà de l'esprit de compétition, la force qui anime la plupart d'entre nous dans la vie sociale est la force de la solidarité avec nos proches, c'est la responsabilité de laisser à nos enfants un monde dans lequel ils puissent s'accomplir. C'est pourquoi nous pouvons être confiants en notre capacité

d'inventer collectivement un nouveau modèle de développement qui valorise le capital humain, la création de richesses et la préservation de l'environnement. Sachons-nous montrer à la hauteur de l'enjeu. Mettons nos actes en accord avec nos propos, et osons surtout la vraie rupture !



## **Intervention de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie**

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**

Cette réunion est importante car les départements seront au cœur des évolutions du Grenelle de l'Environnement. Il nous incombe désormais de transformer en actions concrètes tous ces plans et programmes ; et rien ne se fera si nous ne parvenons pas à entraîner avec nous toutes les collectivités territoriales. Nous allons vous demander beaucoup, parce que vous pouvez faire beaucoup. Nous allons également demander beaucoup à tous les Français, car ils ont montré, durant la phase de préparation du Grenelle de l'Environnement, qu'ils étaient prêts à donner beaucoup.

La mobilisation des Français pendant la préparation du Grenelle de l'Environnement a été impressionnante. Le site a reçu 300 000 visites en deux mois, avec de nombreuses contributions solides et constructives. La consultation montrait que les Français étaient prêts à aller loin.

Or, les départements sont très bien placés pour concrétiser cette volonté, car ils ont chaque jour l'occasion de changer la donne : la construction de collèges économes en énergie, les systèmes de récupération de l'eau de pluie, la réalisation des plans Climat départementaux et la gestion des espaces naturels sensibles sont autant d'exemples de ces actions départementales qui changent les choses. A ce titre, je crois que le département, plus encore qu'un « chef de file », est un véritable chef d'orchestre du développement durable, c'est-à-dire un pôle qui noue des partenariats avec tous les acteurs locaux.

Loin d'être un frein à la croissance, le développement durable est au contraire un moteur de compétitivité et même la clé d'une nouvelle économie. Les emplois de proximité se trouvent dans tout l'éventail de la qualification.

Nous avons en France 500 000 emplois dans le secteur de l'environnement, soit un million d'emplois de moins qu'en Allemagne. La différence ne provient pas tant de la taille des deux pays que de la conception française traditionnelle, selon laquelle le souci de l'environnement est une limite à la croissance, et les emplois environnementaux des emplois non-productifs. Pour ne prendre qu'un exemple, l'un des grands programmes du Grenelle – la rénovation thermique des bâtiments anciens -, a été évalué à 100 000 emplois. Il devrait permettre d'économiser 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre, tout en permettant aux particuliers de réaliser des économies sur leurs factures.

Si ces investissements seront rentables à 10 ans, leur préfinancement est plus délicat. Nous devons trouver les moyens de mettre en œuvre ces projets. Cela étant, beaucoup de mesures du Grenelle de l'Environnement seront autofinancées, comme l'éco-pastille sur les voitures.

Pendant des années, la France s'est trop limitée dans le développement durable, alors qu'une grande créativité doit le porter. Trois alibis sont fréquemment invoqués pour ne rien faire.

Le premier alibi consiste à dire que l'on n'adoptera pas une pratique au niveau local, étant donné que cela ne se fait nulle part ailleurs. Cela revient au fond à concevoir le développement durable comme une simple contrainte. Au contraire, il faut savoir anticiper et solutionner les problèmes de demain.

Le second alibi est l'immobilisme justifié par l'attente des nouvelles technologies adaptées. Cependant, il est nécessaire d'expérimenter pour donner l'idée d'une rupture.

Enfin, le dernier alibi est le fatalisme. Il serait ainsi trop tard pour agir dans notre génération. Le seul recours devient l'éducation de la génération suivante. Mais l'urgence environnementale trop manifeste pour que l'on continue à vouloir différer l'action.

Nous sommes donc obligés de mettre en œuvre des politiques fortes et cohérentes, favorisant les expérimentations sur de nouveaux sujets. Par exemple, nous tentons de progresser sur la qualité de l'air intérieur.

La démarche de l'Agenda 21 est un peu celle que nous avons tenté de répliquer dans le Grenelle de l'Environnement, dans une version condensée. Décloisonner les sujets, associer tous les acteurs, relier les problèmes locaux aux enjeux globaux et faire du territoire un véritable laboratoire du développement durable sont les quatre piliers de la démarche d'Agenda 21. Ils permettront de créer une dynamique d'exigence et de responsabilisation au sein d'un territoire et même entre les territoires.

S'agissant d'un phénomène aussi vaste que le dérèglement climatique, il est très important d'agir au niveau local, par exemple par l'isolation des bâtiments. Le changement climatique a aussi un impact sur la biodiversité, qui doit entraîner des initiatives territoriales cohérentes avec les plans d'action nationaux et internationaux.

Vous avez vu émerger dans le Grenelle l'idée d'une « trame verte », c'est-à-dire un réseau de corridors sanitaires reliant les grands ensembles naturels, permettant ainsi la migration des espèces du nord au sud. Or, cette idée de trame verte est issue d'initiatives prises au niveau local. Je suis profondément convaincue que c'est cette circulation des idées dans les deux sens, entre les niveaux national et local, qui permet la mise en œuvre d'une politique efficace. Les décisions à venir, - écoredevance sur les poids lourds, 1500 kilomètres de tramways hors Ile-de-France et en Ile-de-France, nourriture Bio dans les cantines, plan sur les particules, nouvelles normes de sécurité environnementales et nouvelles normes sur les bâtiments -, seront prises d'autant plus rapidement qu'elles seront déclinées au niveau local. Jean-Louis Borloo et moi avons résolument engagé la France dans une démarche de développement durable. Nous comptons beaucoup sur vous pour le faire vivre. Merci à tous.